

**HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES
POUR LES RÉFUGIÉS**

**LE PROBLEME DES RÉFUGIÉS RWANDAIS
ET DES POPULATIONS BANYARWANDA DANS LA
RÉGION DES GRANDS LACS AFRICAINS**

André Guichaoua

Genève, Mai 1992

**Etude présentée lors de la Réunion Conjointe OIT-HCR sur
l'Aide Internationale en tant que Moyen de réduire la
Nécessité de l'Emigration
tenue à Genève les 5/8 Mai 1992**

**La responsabilité des opinions exprimées dans cette étude incombe
exclusivement à leur auteur et sa publication ne constitue pas un aval
du HCR en la matière**

LE PROBLEME DES RÉFUGIÉS RWANDAIS ET DES POPULATIONS BANYARWANDA DANS LA RÉGION DES GRANDS LACS AFRICAINS

par André Guichaoua (Professeur à l'Université de Lille 1- France)

SOMMAIRE

	Pages
1. INTRODUCTION	4
2. LES ÉVÉNEMENTS DE LA FIN 1990 OU LE RETOUR DE LA QUESTION DES RÉFUGIÉS DANS L'ACTUALITÉ RWANDAISE	6
2.1. L'offensive militaire du Front Patriotique Rwandais et ses conséquences	6
2.2. L'histoire d'une nation et la consolidation des oppositions ethniques	7
2.2.1. La théorisation des clivages ethniques au cours de la période coloniale	7
2.2.2. La mise en place de la République et la démocratie du "peuple hutu majoritaire"	8
2.2.3. La Révolution morale de 1973 et le dépassement des divisions nationales grâce au "développement"	10
2.2.4. Les limites d'une politique et l'émergence de nouvelles forces sociales	10
2.2.5. La difficile émergence du pluralisme politique face à la remobilisation ethnique	13
3. LES RÉFUGIÉS, TRENTE ANS APRES	16
3.1. Le décompte des réfugiés et ses enjeux	16
3.2. Une communauté diversifiée	19
3.3. La relance des actions de mobilisation collective	21
3.4. Les mouvements et porte-parole des réfugiés rwandais à l'étranger	22
4. LES PRINCIPAUX ACTEURS NATIONAUX FACE À LA QUESTION DES RÉFUGIÉS	
4.1. Les autorités politiques	25
4.2. La responsabilité des formateurs et des élites intellectuelles	27
4.3. L'attitude des autorités morales et religieuses	29
5. LA PLACE DES RÉFUGIÉS ET DES MIGRANTS DANS LES ENJEUX RÉGIONAUX	
5.1. Les zones d'expansion des populations banyarwanda	31
5.2. Les équilibres politiques régionaux	32
5.3. Les équilibres démographiques de l'Afrique des Grands Lacs	36
5.4. La tentative exemplaire de <i>Convention sur la libre circulation des personnes, des biens, des services, des capitaux et sur le droit d'établissement dans les pays membres de la CEPGL</i>	37
6. SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE, PERSPECTIVES ET DOMAINES D'INTERVENTION	39
6.1. La mise en oeuvre des accords de Dar-es-Salaam et la question du retour des réfugiés	
6.2. L'instauration d'un nouveau cadre politique et idéologique	40
6.3. La politique de développement socio-économique	42
6.3.1. La relance de la politique agricole	43
6.3.2. Le renforcement de la coopération régionale	44
7. LEXIQUE DES TERMES ÉTRANGERS	46
8. LISTE DES SIGLES UTILISÉS	46
9. PRINCIPALES PERSONNALITÉS DE LA RÉGION	47
10. DATES ET ÉVÉNEMENTS	48
11. BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE	52

LE RWANDA EN AFRIQUE



LE RWANDA ET LA RÉGION DES GRANDS LACS



(extrait du "Nouveau")

Population : 7,6 millions d'habitants (1991)
 Superficie : 26 338 km² (25 595 hors lacs)
 Densité : 289 (296)

1. INTRODUCTION

Dans un contexte mondial où les situations dramatiques réservées à des centaines de milliers d'individus déplacés sont légion, nous voudrions insister dans cette étude sur le fait que, plus que d'autres, le contexte rwandais présente un grand nombre de caractéristiques tout à fait singulières. Et que cette singularité même, sans cesse mise en avant par les intéressés pour des raisons diverses, rend les solutions particulièrement complexes.

Parmi les quelques éléments que nous pourrions citer pour illustrer ce propos figure tout d'abord l'ancienneté du problème. Les réfugiés rwandais sont en effet sur le continent africain (si l'on exclut la guerre de libération algérienne), parmi les premiers à avoir mobilisé l'aide des organismes internationaux. En 1959, plusieurs dizaines de milliers d'individus, majoritairement d'ethnie tutsi, ont fui les massacres et exactions qui accompagnèrent la "révolution sociale" pronée par les mouvements hutu, prélude à l'indépendance séparée de l'ex-territoire du Ruanda-Urundi sous tutelle belge. A plus de trente ans de distance, la grande majorité des réfugiés rwandais toujours en exil, ont fait de cette caractéristique ("les plus anciens réfugiés du continent") un argument justifiant leur extrême scepticisme sur la possibilité même de dégager des solutions durables.

On soulignera ensuite que si, aux yeux des observateurs extérieurs, la question des réfugiés rwandais (évalués entre 200 et 500 000) ne pèse que d'un faible poids au regard de la situation de la Corne de l'Afrique, du Mozambique et de l'Angola ou même du Libéria, cette appréciation est vivement contestée par les intéressés qui revendiquent des effectifs au moins égaux à 2 millions de personnes. Chiffre qui hisserait à nouveau le Rwanda au tout premier rang dans la hiérarchie des pays "producteurs" de réfugiés. Le fait qu'un tel ordre de grandeur ait été repris à diverses occasions par des officiels rwandais pour refuser le "droit au retour" ne simplifie pas l'analyse.

Par ailleurs, et contrairement à la plupart des pays qui génèrent les grandes masses de réfugiés, le Rwanda bénéficie depuis deux décennies d'une réputation internationale enviable aussi bien en ce qui concerne la stabilité et la tempérance politiques, la gestion économique et financière, le sentiment d'appartenance à une communauté nationale forte et unifiée par la langue, la culture et l'histoire.

Enfin, autre élément singulier et d'une importance capitale pour la réflexion prospective, il apparaît manifeste que dans une région où chaque pays, du fait de l'évolution de ses frontières et de divers événements historiques, a produit, et continue de produire, des dizaines de milliers de migrants aux statuts divers, la question des "réfugiés enregistrés" ne représente que l'un des problèmes liés à la mobilité des populations de la région des Grands Lacs d'Afrique Centrale.

Toujours mêlée à d'autres enjeux nationaux et régionaux, la question des réfugiés rwandais, mais aussi burundais, zaïrois ou autres n'est pas dissociable de celle, fondamentale, des approches que les gouvernements de la région définiront pour surmonter :

- les conflits ethniques et facteurs d'instabilité politique propres à chacun d'entre eux (la décennie 80 a été fertile en crises majeures au Burundi, en Ouganda, au Rwanda et au Zaïre) qui se répercutent inévitablement chez les voisins du fait de la présence de masses considérables de populations réfugiées "flottantes" dans l'ensemble de la sous-région ;

- les contraintes démographiques et économiques exceptionnelles qui pèsent sur ces économies paysannes enclavées. La pression sur les disponibilités y est si forte et les équilibres alimentaires si fragiles que la moindre perturbation climatique, économique ou socio-politique affecte immédiatement l'ensemble des facteurs qui assurent la reproduction et la stabilité des peuples de la région.

Une vision actualisée et globale s'impose donc aussi aux organismes d'aide et de coopération internationale parce que :

- au bout de trente années, les "causes" initiales du départ des réfugiés politiques ont été elles-mêmes redéfinies et greffées sur d'autres enjeux ;
- l'implantation ou l'appartenance nationale des millions de migrants économiques de diverses nationalités que compte la région sont plus ou moins régulièrement remis en cause par les pays d'accueil ou d'origine.

Ainsi, alors que tout montre que les problèmes des "réfugiés rwandais" ne sont en rien insurmontables pour peu que l'on veuille bien s'attacher à les circonscrire, le vertige ou le découragement saisissent régulièrement les responsables politiques et les diplomates de la région affrontés à des forces et des contraintes qui, comme tout le laisse penser, continueront à alimenter *de manière chronique et durable* le stock, pratiquement incompressible depuis la période des Indépendances, des divers réfugiés de l'Afrique des Grands Lacs.

* * * * *

Cette étude est divisée en cinq parties. Une première situe les racines du problème des réfugiés rwandais, son "oubli" et le contexte dans lequel il resurgit brutalement en 1990 en bouleversant l'ensemble des équilibres régionaux (§ 2). La seconde et la troisième situent les interlocuteurs en présence au niveau national, leur rôle et positions face aux opportunités actuellement offertes pour aboutir à une solution durable du problème (§ 3 et 4). La quatrième partie replace la question des réfugiés rwandais dans son contexte régional (§ 5). Enfin, une cinquième partie reprend de manière synthétique les principaux points de cette étude et dégage un certain nombre de propositions susceptibles de peser sur les facteurs d'instabilité à l'origine des flux de réfugiés et de migrants (§ 6).

2. LES ÉVÉNEMENTS DE LA FIN 1990 OU LE RETOUR DE LA QUESTION DES RÉFUGIÉS DANS L'ACTUALITÉ RWANDAISE

2.1. L'offensive militaire du Front Patriotique Rwandais et ses conséquences

Le 1er octobre 1990, l'offensive, menée à partir de l'Ouganda, par plusieurs centaines de combattants du Front Patriotique Rwandais (FPR)¹, représentant majoritairement les réfugiés tutsi installés à l'étranger, devait profondément ébranler les assises du régime du Président Juvénal Habyarimana, souligner l'usure du pouvoir et l'importance des oppositions sociales, régionales et ethniques auxquelles il était de plus en plus ouvertement confronté.

Une grande confusion devait s'ensuivre et il fallut l'intervention militaire du Zaïre d'abord, puis de la Belgique et de la France pour circonscrire les attaques et rétablir sur l'ensemble du territoire une "paix civile" déjà fortement affectée par le durcissement du débat politique interne au cours des dernières années.

Après une période d'intense activité diplomatique marquée par plusieurs sommets des chefs d'Etat de la région (Burundi, Kenya, Ouganda, Rwanda, Tanzanie, Zaïre) et sous la pression des coopérations et bailleurs de fonds internationaux, un cessez-le-feu fragile était proclamé le 29 mars 1991 sous le contrôle de l'OUA, rapidement suivi par la libération de quelque 3 500 prisonniers encore incarcérés à cette date par les autorités rwandaises. La plupart étaient de simples citoyens tutsi victimes des rafles militaires de la fin de l'année 90.

Dans l'intervalle, le Président Habyarimana a essayé de remobiliser autour de sa personne le "peuple hutu" des campagnes, ethnie majoritaire qui détient le pouvoir au Rwanda, et cherché à apparaître aux yeux de l'étranger comme le seul dirigeant en mesure de réaliser une ouverture maîtrisée de la vie politique rwandaise face au "double extrémisme" hutu, qui trouve au sein de l'appareil d'Etat et de l'armée des soutiens avérés, et tutsi, dont certains courants, notamment parmi les réfugiés installés en Ouganda, laissent accroire qu'ils n'auraient pas renoncé à la restauration de l'ordre monarchique ancien.

D'emblée, le Président rwandais s'est engagé à répondre aux attentes de ses divers opposants de l'intérieur (suppression des cartes d'identité "ethniques" et de la politique des quotas à l'école et lors des embauches, révision de la Constitution et instauration du multipartisme, amnistie et libération des opposants politiques), mais il reste plus vague sur l'application des engagements formulés dans les diverses tribunes officielles de ces derniers mois vis-à-vis des réfugiés tutsi : distribution de pièces d'identité aux milliers d'apatrides d'origine rwandaise et droit de circulation, droit de retour au pays de tous ceux qui le souhaitent ou reconnaissance de leur insertion locale pour les réfugiés de longue date.

Très pessimiste sur l'avenir des négociations avec le gouvernement rwandais et son ouverture politique, le FPR prône désormais explicitement une stratégie de "guerre prolongée" reposant sur des incursions ponctuelles dont la portée, sauf appui logistique massif de l'armée ougandaise (ou de certaines de ses composantes) comme en octobre 90, ne peut qu'être faible du point de vue militaire. Par contre les conséquences économiques qui résultent du blocage des accès terrestres vitaux du Rwanda vers les ports de l'Océan Indien (corridors "nord" par l'Ouganda et le Kenya jusqu'à Mombassa et "centre" par la Tanzanie

¹ Des divergences notables règnent sur l'évaluation exacte des effectifs concernés évalués selon les sources entre 1500 et 7 000. En fait, le second chiffre semble correspondre au total des effectifs de l'APR (Armée Patriotique Rwandaise) composée d'environ 4 000 soldats appartenant précédemment à l'armée ougandaise (National Resistance Army) et d'environ 3 000 "civils". Il s'agit pour la plupart de réfugiés rwandais auxquels se joignent des Ougandais d'origine ou d'expression rwandaise et un certain nombre de militaires ougandais appartenant aux unités qui ont déserté.

vers le port de Dar-es-Salaam) et du coût de la guerre sont autrement plus redoutables pour la survie économique et la stabilité de ce petit pays enclavé. Sur le plan politique de même, ces incursions répétées pèsent sur les relations déjà tendues entre les diverses forces politiques organisées face au régime en place et à l'ex-Parti-Etat MRND en vue de la tenue d'une "Conférence nationale souveraine" (*Rukokoma* en kinyarwanda).

Ces divers événements, qui en moins de deux ans ont plongé le Rwanda dans une situation tendue et durablement incertaine, ont surpris de nombreux observateurs. Malgré la fréquence d'épisodes qui remettaient ponctuellement en lumière les segmentations ethniques, il était fréquemment admis, dans le prolongement des proclamations officielles, que le Rwanda avait définitivement surmonté ce type de division. Les mésaventures récentes du voisin burundais lors des affrontements de Ntega-Marangara en 1988 (Chrétien, Guichaoua, 1989) avaient encore contribué à ancrer la conviction des dirigeants politiques, de l'Eglise "officielle", de la plupart des coopérations et ONG que le "modèle rwandais" de rétrocession du pouvoir à l'ethnie hutu, "majoritaire et légitime", s'imposerait à terme d'une manière ou d'une autre dans le pays voisin.

Aujourd'hui encore, prévaut au Rwanda une large méconnaissance de la situation des réfugiés. La grande majorité de la population des villes et des campagnes avait oublié, ou faisait mine d'oublier, que les réfugiés étaient eux aussi des citoyens rwandais. Le sentiment de cet oubli, partagé par l'ensemble des exilés rwandais, joue un rôle évident dans la compréhension de ce rappel violent et inopiné à la "mémoire" de leurs compatriotes. Le passé a donc rattrapé le présent et un bref rappel de quelques événements historiques s'avère nécessaire.

2.2. L'histoire d'une nation et la consolidation des oppositions ethniques

Aussi rapide soit-elle, une mise en perspective historique de la question des réfugiés rwandais s'impose pour de multiples raisons. La principale tient au fait que l'histoire même de ce royaume des hautes terres centrales africaines fait l'objet d'interprétations polémiques et de schématisations dont on ne connaît que peu d'exemples aussi caricaturaux dans l'histoire des pays ex-colonisés. Ces antécédents incertains suffisent pourtant à fonder entre les principales ethnies du pays des divisions et atavismes ancestraux décrits comme ancrés dans les "gènes" et donc largement insurmontables. Des ouvrages scolaires à la presse nationale en passant par la littérature savante des milieux universitaires autorisés et les rapports d'expertise destinés aux organismes de la coopération technique, cette vulgate ethnique est largement reprise sans guère de distance critique, pèse sur les mémoires et continue à commander, aujourd'hui encore, les comportements "spontanés" des acteurs.

Dans l'optique de cette étude, ce chapitre apparaît donc comme essentiel d'une part, parce que le dépassement durable des clivages ethniques suppose que l'unité nationale à laquelle les protagonistes se réfèrent sans cesse repose sur une "histoire" commune encore largement à ré-écrire et d'autre part, parce que la confiance que les réfugiés accorderont aux garanties accompagnant le "droit au retour" désormais reconnu dépend des évolutions en cours du cadre et des pratiques politiques.

2.2.1. La théorisation des clivages ethniques au cours de la période coloniale

Nous rappellerons simplement ici le fait que l'historiographie coloniale² s'est attachée à fonder "scientifiquement" le modèle racial qui structure encore aujourd'hui la société

² Divers ouvrages de la bibliographie (D'Hertefeldt, Kagame, Lacger, Maquet) fournissent un aperçu très contrasté sur l'historiographie coloniale qui a façonné le cadre socio-ethnique et sur les travaux plus récents qui s'attachent à déconstruire ces mécanismes (Chrétien, Lemarchand, Mworoha, Newbury, Ntezimana, Vidal).

rwandaise dans une succession de peuplements "en mille-feuilles". Ainsi, les Bantous (assimilés à la catégorie des agriculteurs hutu) se seraient installés dans un espace à peine défriché par les premiers occupants pygmoides (les Twa), Hutu et Twa étant ensuite eux-mêmes confrontés à l'arrivée d'éleveurs "Hamites" (catégorie réduite progressivement à sa composante tutsi) qui, avec leur bétail, se seraient infiltrés dans tout l'espace laissé libre et auraient imposé progressivement leur loi sur l'ensemble des hautes terres centrales de cette région d'Afrique et leurs marges.

Pour l'essentiel, le travail de redéfinition des équilibres socio-politiques des deux royaumes du Ruanda-Urundi opéré par la colonisation a consisté, dans un premier temps, à consolider l'identité étroite qui prévalait déjà largement dans le Rwanda pré-colonial de la fin du 19^e siècle entre des *groupes ethniques* remplissant des fonctions sociales et économiques différenciées et des *groupes sociaux* hiérarchisés, puis, dans un second temps, à le reproduire au niveau des nouvelles positions socialement privilégiées par la société coloniale (encadrement technique, développement des échanges commerciaux et des activités urbaines, création d'un salariat agricole et industriel, etc.).

Epurées au travers d'une sélection rigoureuse (sur le plan scolaire, en particulier) et d'un accès réservé aux fonctions d'encadrement, les élites promues par les autorités coloniales dans le cadre de la politique d'administration indirecte sont quasi exclusivement d'origine tutsi et adhèrent activement à l'idéologie fondant leur suprématie et les divisions sociales dans l'Histoire, la biologie et la religion. En 1946, le Rwanda et sa monarchie seront consacrés au Christ-Roi et considérés comme phare de la chrétienté sur le continent africain ! Au terme de la période coloniale, certains traits caractéristiques de la monarchie rwandaise (fort sentiment national fondé sur une langue et une culture propres, centralisation des pouvoirs autour de la dynastie *nyiginya* et administration rigoureuse des subsistances et des populations) ressortent amplifiés et accusés.³

Mais les nominations de J.P. Harroy comme gouverneur du Ruanda-Urundi en 1955, puis, l'année suivante, de Mgr A. Perraudin à la tête de l'Eglise du Ruanda traduisent l'évolution du dispositif colonial face à la montée des aspirations politiques et sociales dans l'ensemble des peuples colonisés. Désireuses de contrecarrer l'influence grandissante des revendications indépendantistes parmi les élites princières du Ruanda et de l'Urundi et de conserver une implantation régionale déjà fortement compromise à Kinshasa et Bujumbura, les autorités coloniales, administratives et religieuses, vont alors apporter leur soutien aux cadres hutu militant en faveur d'une "révolution sociale". Attitude qui apparaîtra à la plupart des observateurs comme une volte-face des plus opportunistes.

2.2.2. La mise en place de la République et la démocratie du "peuple hutu majoritaire"

Monarchistes indépendantistes tutsi soutenus par les nouvelles instances que se donne le Tiers-monde (et taxés de "bolcheviques" par la propagande coloniale), contre "serfs" hutu en quête d'émancipation sous la double tutelle de l'administration belge et de la haute hiérarchie catholique expatriée, la confusion politique et idéologique est alors totale. Ce brouillage des références explique pour une large part l'extrême simplification des formes de mobilisation des partisans respectifs des deux causes et la cristallisation sur l'appartenance ethnique.

L'objectif n'est pas de vaincre dans le cadre d'une confrontation politique démocratique mais de réaliser des "missions" historiques que prétendent incarner les éléments les plus radicaux des deux formations politiques (Parmehutu et UNAR) qui feront progressivement taire toutes divergences ou nuances au sein de leur propre camp ethniquement délimité. Pour

³ Situation très différente de celle du Burundi où la centralisation du pouvoir n'y a jamais atteint le même degré d'intensité qu'au Rwanda et où la fluidité des relations inter-ethniques reste forte jusqu'au milieu des années 60.

le Parmehutu qui va s'imposer, il ne s'agit pas seulement d'abolir les privilèges politiques et économiques tutsi et le contrôle des filières de promotion mais de chasser la minorité d'"envahisseurs hamites" et de rendre le pays à ses seuls propriétaires légitimes, les Bahutu. La nouvelle idéologie républicaine va alors se couler sans difficulté dans les schémas politiques hérités, à base d'exclusive politico-ethnique utilisée désormais contre les anciennes élites et, dans les faits, tous les membres de l'ethnie bannie.

Aggravé par les manoeuvres des autorités coloniales, ce contexte passionnel explique les violences qui ont accompagné la "Révolution sociale" de 1959, le coup de force légal de la "République de Gitarama" en 1960 et le référendum sur l'Indépendance de 1962 malgré la supervision impuissante des Nations-Unies. Rythmées par des phases d'apaisement et des résurgences meurtrières, celles-ci vont pratiquement se poursuivre jusqu'en 1973 et entraîner la chute de Grégoire Kayibanda, premier Président du Rwanda indépendant.

Deux périodes principales peuvent être distinguées pendant la première République. La première va de 1962 à 1966 et contribue à l'exacerbation des passions et exclusives ethniques. Elle est rythmée par les tentatives répétées de groupes armés tutsi (que l'on surnomme "*inyenzi*", cancrelats) de reconquérir le pouvoir à partir d'incursions préparées dans les pays voisins, principalement au Burundi. La plus importante, regroupant des combattants venus du Burundi avec les forces tutsi regroupées dans les camps du Bugesera (Nyamata) et du Gisaka (Rukumbeli), se déroule en décembre 1963 et sera stoppée in extremis. Une véritable chasse aux Tutsi se développa alors dans l'ensemble du pays et, en particulier, dans les préfectures du sud-ouest et du sud-est. Chacune de ces attaques contribue à dégrader le climat intérieur et se traduit par l'exil de plusieurs milliers de Tutsi.

Leur échec répété et leurs contre-effets dramatiques devaient finalement conduire à l'arrêt de cette stratégie du retour à des fins de restauration. Stratégie qui a eu surtout pour conséquence de conforter au pouvoir les éléments hutu les plus radicaux et permis de faire taire les divisions profondes au sein du régime en place de plus en plus marqué par le mode de gouvernement personnel et autoritaire de G. Kayibanda. Ces dernières apparaîtront au grand jour dès que la pression sur les frontières se relâchera après 1966. Le rapport de force vis-à-vis de la composante tutsi à l'intérieur et à l'extérieur du pays est désormais consolidé et la fixation de procédures de réintégration des réfugiés extrêmement rigoureuses (arrêté présidentiel n° 25/01 du 26/2/1966) gèle le problème.

Mais la dérive ethnique des luttes politiques gagne ensuite le Burundi où elle atteint un véritable paroxysme en 1972 avec des dizaines de milliers de morts essentiellement hutu. En contrepoint des massacres burundais, mais aussi en fonction des rivalités et manoeuvres politiciennes internes, le Rwanda devait alors connaître une deuxième vague d'exactions et de discriminations anti-tutsi, de nouveaux flux de réfugiés. Au cours des dernières années de la "République de Gitarama", la mobilisation ethnique reste apparemment le seul facteur sur lequel repose l'unité nationale minée par les oppositions régionales. Situation qu'une chercheuse française décrira ainsi : *"Le pays se transformait en île. Les gouvernants redoutaient tout de leur environnement : horrifiés par les rébellions zaïroises, réservés à l'égard de la Tanzanie, ennemis du régime tutsi burundais, dépendants des voies de communications ougandaises pour l'approvisionnement général. Ses habitants confinés, subissaient, impuissants, le dépérissement du pays. Et, qui plus est, toutes sortes de censures se donnaient libre cours : celles qu'exerçait un catholicisme triomphant, celles qu'imposait un pouvoir qui, par crainte d'un réveil populaire à tendance communiste, se faisait policier et qui, par phobie de l'empreinte tutsi, avait interdit les manifestations culturelles coutumières."* (VIDAL, 1985, p. 171).

Le 5 juillet 1973, le coup d'Etat du Chef d'Etat-Major Juvénal Habyarimana, originaire de la préfecture de Gisenyi, amène au pouvoir les Hutu du nord.⁴

⁴ Le chef de la Sûreté de l'époque, M. Alexis Kanyarengwe, qui orchestra jusqu'au coup d'Etat cette stratégie manipulée de tension au nom de l'authenticité ethnique comparée des cadres

2.2.3. La "Révolution morale" de 1973 et le dépassement des divisions nationales grâce au "développement"

Avec l'avènement des "2e République" au Rwanda (1973) puis au Burundi (1976), les bases d'une paix civile régionale relative vont être progressivement rétablies. Au Rwanda, le chef de l'Etat se donne l'image d'un modérateur et promulgue diverses décisions destinées à surmonter les exclusives ethniques. Dans cette optique, la mise en place des quotas garantissant un certain nombre de places et postes aux membres, dûment identifiés, de l'ethnie tutsi est présentée comme une reconnaissance des droits de la minorité. Mais plus largement, et comme au Burundi, le dépassement des oppositions ethniques est recherché dans la promotion du développement auquel les populations sont incitées à consacrer toute leur énergie.

Dans le cadre d'une philosophie du développement renouvelée, la "Révolution morale" de 1973 vise une mobilisation générale de toute la population réunie, paysans, fonctionnaires et dirigeants. Une illustration particulièrement symbolique en est donnée dans le rétablissement des "travaux communautaires de développement" (*umuganda*) encadrés par les autorités communales et le parti MRND (Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement). Cette forme de travail en commun, instituée en février 1974, voulait contribuer à la réhabilitation du travail manuel parmi les urbains et promouvoir sur les collines les valeurs de solidarité spontanée (entraide entre voisins) ou organisée.

S'appuyant sur un Parti-Etat regroupant obligatoirement tous les citoyens pris en charge chaque semaine par les séances d'animation politique, de travaux obligatoires (largement relayé par les autorités religieuses sollicitant elles-aussi des contributions en travail en contrepartie des prestations sociales qu'elles proposent), le pouvoir rwandais se veut purement fonctionnel et quasiment a-politique. Cette idéologie ruraliste et de gestion parcimonieuse des ressources locales, avec ses réussites indéniables (appréciées en termes de faible endettement national et de respect des grands équilibres économiques, de stabilité monétaire, de relative autosuffisance alimentaire jusqu'à ces dernières années⁵) explique l'excellente réputation du pays auprès des coopérations, des bailleurs de fonds et des ONG (COOPIBO, Hanssen, Peeters, Willame 1990).

Depuis lors, la démocratie à base de quotas mise en place en 1973 est passée dans les moeurs et les autorités rwandaises ont cherché à faire croire que le "problème ethnique" était définitivement réglé. Hormis les avertissements réguliers figurant dans les rapports d'activité annuels du ministère de l'Intérieur sur les changements d'ethnies jugés trop fréquents⁶, nul sauf les citoyens tutsi ne trouvait vraiment à redire à un système conçu pour durer.

2.2.4. Les limites d'une politique et l'émergence de nouvelles forces sociales

La situation socio-économique et politique va cependant se dégrader rapidement dans la deuxième moitié des années 80. L'année 1984, marquée par un fort décalage de la saison des pluies puis des tensions alimentaires lors de la soudure en fin de saison sèche, amorce le retournement durable de conjoncture alors même que la baisse brutale des cours mondiaux du

originaires du "sud" du pays (appelé Nduga) et ceux du "nord" (appelé Rukiga) du pays, occupe aujourd'hui, par un retournement étonnant de situation, la place de président du FPR.

⁵ La 2e République a ainsi conduit à son terme, faute d'espaces nouveaux à coloniser, le vaste redéploiement des populations sur l'ensemble du territoire national engagé depuis le plan décennal belge des années 50 et qui, bon an mal an, a permis de maintenir la production agricole *globale* à hauteur des besoins.

⁶ Allusion au laxisme des autorités communales face aux changements d'ethnies (*abaguze ubwoko*) et aux mariages mixtes donnant naissance à des "*ibyimanyi*" recensés ensuite comme hutu.

café (qui représente plus des 3/4 des recettes d'exportation) se traduit par une chute des rentrées en devises. Sur une base vivrière fragilisée, dans une phase de retrait des grands projets de développement rural intégré dont les chantiers avaient le mérite d'assurer les recettes monétaires de base des familles paysannes, les aléas climatiques de 1988 et 1989 (excès de pluie, glissements de terrain, grêle et sécheresse, maladies cryptogamiques et attaques parasitaires diverses) vont conduire à la famine *Ruriganiza* qui cause la mort de plusieurs centaines de personnes, principalement dans la préfecture de Gikongoro, et l'exode d'environ 20 000 autres vers le Burundi et la Tanzanie (Collectif, 1990).

Parallèlement, au terme d'une décennie au cours de laquelle la paysannerie a été mobilisée de plus en plus autoritairement pour de vastes campagnes de travaux obligatoires (des écoles aux bâtiments administratifs en passant par la construction de bourrelets anti-érosifs sur l'ensemble du territoire national) et appelée à contribuer financièrement à la mise en place et au fonctionnement de ces infrastructures (*umusanzu*, cotisations pour l'eau, carte de santé, Minerval, etc.), le désengagement de l'Etat central ne cesse de s'amplifier. Ainsi, le budget de l'Etat de 1989 connaît une diminution de près de 40 % largement répercutée sur les ministères "sociaux". Elle est particulièrement ressentie par les populations dans les domaines scolaire et médical. Enfin, après des mois de tergiversations, le gouvernement rwandais finit par accepter les principales dispositions d'un ajustement structurel rigoureux. Une dévaluation de 40 % est effectuée en octobre 1990. C'est le moment que choisira le FPR pour lancer son offensive.

Face à la montée des tensions alimentaires et la multiplication des situations de pauvreté absolue, les réactions des autorités apparaissent modestes, lentes ou différées comme si la remontée des informations vers le sommet subissait des filtres successifs et des réactions de dénégaration. Cette grande distance sociale et ce manque de sensibilité devant l'accumulation des malheurs s'abattant sur les "petits" touchés de plein fouet va être, en réaction, à l'origine de nombreuses doléances vis-à-vis de l'Etat et de ceux qui s'enrichissent ostensiblement en détournant des fonds publics ou grâce aux prélèvements opérés sur les fonds généreux de l'aide et de la coopération. Mais là encore, les autorités nationales ne prêteront guère d'attention aux premières dénonciations collectives de la corruption qui règne parmi les cadres locaux et de l'affairisme qui prévaut parmi les proches du pouvoir. Ce sont ces dénonciations pourtant qui vont désormais souder les oppositions.

L'importance accordée à cet aspect pourtant trivial du comportement des personnels politiques pourrait surprendre s'il ne s'agissait du Rwanda. Mais la cohésion vitale de cet Etat-paysan "surpeuplé" et l'adhésion de la paysannerie à un ordre extrêmement autoritaire et contraignant tient en grande partie à sa capacité à figer un système social faiblement différencié. Le populisme rural qui unit le pouvoir rwandais à "sa" paysannerie (ainsi les élections ne font que reconfirmer un lien par essence indissoluble : *Uyu mubyeyi arashaka Kubarongora*, "le Père de la nation veut vous épouser") reposait sur une volonté explicite de bloquer l'émergence d'un autre ordre social fait de classes, de professions et de compétences spécifiques qui rappelaient alors les divisions de l'ordre "féodal" ancien.

Dans un pays profondément marqué par le rigorisme moral, sans familiarité avec l'"argent facile", où la réputation d'intégrité de "l'ermite de Gitarama" figure au premier plan des vertus qui lui sont durablement reconnues, où les populations se voient appelées sans compter à fournir à l'Etat et aux Eglises un labeur gratuit pour toutes sortes de petits et grands travaux dits "d'intérêt collectif", l'accroissement rapide des inégalités économiques - y compris au sein de la paysannerie - et des disparités régionales a pu apparaître comme proprement insupportable.

Deux éléments doivent cependant être clairement dissociés. En premier lieu, viennent sur la place publique des accusations, généralement fondées, de corruption et de népotisme qui touchent principalement différents cadres de la Fonction Publique responsables de détournements ou utilisant leurs fonctions à des fins d'enrichissement personnel. Les liens établis

entre des hauts-fonctionnaires, la nouvelle bourgeoisie "hutu" du secteur privé, les grands transitaires tutsi, ougandais ou burundais, sont fréquemment mis en avant.

Sur le plan anecdotique, on soulignera qu'en prenant une signification symbolique aux conséquences redoutables, l'accusation selon laquelle les plus hautes autorités de l'Etat auraient bénéficié, par l'intermédiaire d'un projet de développement, de la concession de vastes superficies de terre consacrées ensuite à l'élevage bovin a certainement joué un rôle décisif dans le désenchantement dont le régime a été alors victime. Que des "gens de la ville" accaparent des terres, qu'ils les sous-exploitent ou les gèlent au détriment des simples paysans constitue certainement l'agression la plus grave aux yeux de la masse paysanne toute entière préoccupée d'assurer au jour le jour une subsistance alimentaire précaire et un avenir foncier étriqué à ses enfants. *En outre, vus de l'extérieur, de tels faits ont été abondamment utilisés pour contester l'argumentaire officiel sur le "manque de place" interdisant le retour des exilés.*

Mais cette première lecture demeurerait insuffisante si elle n'était pas mise en perspective. Au cours des deux décades que couvre la 2^e République, c'est aussi les Rwandais qui ont changé malgré la volonté du pouvoir de bloquer des évolutions sociales inévitables (Chrétien, 1991). Contrôle de la mobilité des citoyens et permis de séjour à Kigali, fermetures des boîtes de nuit, rafles contre les "filles libres" et les "*abanyali*" (jeunes bandits) envoyés ensuite tondus dans les Centres de rééducation de l'intérieur, "assainissement" des quartiers d'habitat spontané, commandos d'intégristes catholiques pour détruire des stocks de préservatifs arrivés en douane, vérification du livret d'*umuganda* et des cartes de cotisations au Parti lors des contrôles policiers, la liste serait longue des exemples, d'inégale importance, qui au cours des années 80 traduisent la véritable crispation traditionaliste des autorités politiques agissant en harmonie avec la hiérarchie catholique, vis-à-vis de tout relâchement moral des comportements, de la "paresse" devant l'effort et de la course "effrénée à l'argent" qui gagneraient la jeunesse des campagnes.

Mesures inopérantes, thèmes idéologiques incongrus. La modernisation rapide du pays (particulièrement sensible en termes d'équipements) facilite une mobilité accrue des biens, des personnes et des idées qui contribuent à la formation d'une "opinion publique". Surtout la fréquentation scolaire commence à produire des effets avec l'arrivée de promotions relativement nombreuses de sortants du secondaire et, plus récemment, de l'Université.

Directement touchés par l'absence de débouchés artisanaux ou industriels, par le tarissement des recrutements dans la Fonction Publique, la faible capacité d'embauche du secteur des services, les jeunes déscolarisés, pour lesquels les familles paysannes, y compris les moins aisées, ont consenti des efforts financiers considérables, supportent de plus en plus mal l'absence de perspectives offertes et les valeurs d'un "ordre naturel" dont les limites - et les inégalités - apparaissent de plus en plus nettes. Les attentes et le niveau d'exigence de larges couches jeunes parmi la population rurale se sont renforcées et peuvent désormais s'appuyer sur le scepticisme ou la désespérance des aînés en milieu rural.

Paradoxalement, l'échec le plus profond de ces deux décades consacrées au "développement" réside dans l'impuissance à moderniser l'agriculture paysanne, à y mobiliser des compétences (faute de filières techniques éprouvées et convaincantes) et du capital (faute de points d'appui suffisamment rémunérateurs). L'absence de réorganisation productive des campagnes et de perspective d'intensification (faible productivité, sous-emploi, maintien d'un large secteur d'autosubsistance) dissuadent désormais même les jeunes appartenant aux lignages bien dotés ou bénéficiant d'avantages comparatifs spécifiques (fertilité des sols, proximité de débouchés rémunérateurs).

De même, tous les efforts de structuration du milieu paysan, malgré les innombrables appuis des ONG et diverses structures coopératives, associatives et mutualistes "nationales", apparaissent encore bien ténus. Ce sont toujours les fonctionnaires de l'Etat central et les coopérations étrangères qui décident, programment et gèrent les investisse-

ments destinés au secteur rural dont une part non négligeable est consommée en études et frais de gestion divers avant que d'être dirigée prioritairement vers les régions politiquement et socialement privilégiées. La réussite économique de certains d'entre eux, fondée sur la spéculation foncière, l'achat d'exploitations, de bois et de troupeaux, la possession d'élevages hors-sol, le contrôle local des approvisionnements et de la commercialisation, des moyens de transport rappelle sans cesse aux producteurs directs les nouvelles hiérarchies sociales et rapports de force économiques définis par les urbains.

2.2.5. La difficile émergence du pluralisme politique face à la remobilisation ethnique

Sur le plan proprement politique, le décalage apparaît là aussi saisissant entre l'appareil politique en place et la population rurale. Ainsi, à titre d'exemple, en 1981, 92 % des députés membres du Conseil National de Développement (parlement rwandais) provenaient du secteur public et aucun membre issu de leurs rangs ne représentait les 95 % de paysans rwandais. Deux membres Tutsi et un Twa avaient été retenus. Situation similaire en 1988, où après le renouvellement du CND, 68 députés sur 70 étaient précédemment ministres, députés, préfets, sous-préfets, bourgmestres ou fonctionnaires, les deux derniers étant issus des professions libérales. La représentation tutsi est maintenue à l'identique. En décembre 1988 toujours, le Président Habyarimana, candidat unique à la Présidence de la République obtint plus de 99 % des suffrages, y compris dans le sud du pays qui lui est pourtant peu favorable.

Toutefois, en réponse aux critiques et dénonciations de plus en plus vives dont les sphères dirigeantes sont l'objet, il décide de créer un *Comité d'honneur* pour lutter contre la corruption. Mais celui-ci sera pris de vitesse par la nouvelle presse indépendante qui se fait une spécialité dans la dénonciation des turpitudes des "grands".

Au cours de l'année 1989, les tensions internes s'aggravent isolant le pouvoir durement pris à partie dans diverses "affaires" malgré la répression multiforme qui s'abat sur les opposants. Les organisations internationales de défense des droits de l'homme sont de plus en plus souvent saisies de dossiers⁷, les milieux diplomatiques s'émeuvent et même la Belgique s'inquiète sur l'avenir de son "miroir"⁸. En juillet 1990, le Président évoque une prochaine ouverture politique : révision de la Constitution, rédaction d'une Charte nationale et révision du Manifeste du MRND. En août, un Manifeste signé par 33 intellectuels exige une démocratisation rapide, en septembre se met en place la Commission de synthèse chargée de rédiger un avant-projet de Charte politique nationale.

L'incursion du 1er octobre et surtout l'épisode mystérieux de l'attaque de commandos dans les rues de Kigali dans la nuit du 4 octobre (dont la réalité a depuis lors fait l'objet de doutes sérieux) devaient fournir le prétexte à des arrestations massives de diverses catégories d'opposants avérés ou présumés : journalistes, cadres du mouvement associatif, juristes, etc., hutu comme tutsi, qui depuis des mois mélangeaient leurs plumes, dénonçaient les mêmes travers et soutenaient les mêmes revendications.

Au rythme des attaques des *Inkotanyi*, une certaine agitation s'est développée en milieu rural visant chaque fois des populations tutsi. De nombreux meurtres, disparitions, exactions sont recensés à Kibirira - 383 Tutsi tués - (Gisenyi, octobre 1990), à Kanzenze (Kigali, octobre 1991), à Kinigi - 261 Bagogwe tués -, Mukingo, Nkuli et Mutura (Ruhengeri, janvier/février 1991), à Murambi (Byumba, novembre 1991), à Kanzenze à nouveau - plus de 30 morts - (mars 1992), etc. Il ne s'agit pas toutefois de vastes mobilisations à caractère

⁷ Fin septembre 1990, Amnesty International publie justement une note intitulée *Republic of Rwanda : a Spate of Detentions and Trials in 1990 to Suppress Fundamental Rights*, Octobre 1990, 7 p.

⁸ L'article de M.F. Cros consacré au bilan de trente ans de république intitulé "Une atmosphère de fin de règne" (*La Libre Belgique* du 31-10/1-11-1989) connaît un impact très important et accrédite l'idée d'un "lâchage" du régime.

spontané qui traduiraient une exaspération populaire anti-tutsi, mais d'actions suscitées par les relais les plus zélés au sein de l'administration locale nommée par le pouvoir. Ces faits témoignent d'une dégradation globale de la vie publique sur les collines. A plusieurs reprises des articles précis (dont ceux publiés par le journal catholique *Kinyamateka*⁹) ont relaté des actes de violence caractérisés bénéficiant de la non-intervention explicite des autorités locales administratives et judiciaires. Semblent particulièrement visés, les Tutsi "riches", commerçants, enseignants et plus généralement les salariés, ou encore certaines catégories de paysans "fortunés" : tels étaient par exemple considérés les réfugiés chassés d'Ouganda en 1982 et ayant bénéficié d'une aide à la réinstallation de la part d'AFRICARE en commune Nasho dans le Gisaka !

De nombreux observateurs ont insisté sur le fait que la principale arme du gouvernement rwandais face aux attaques des *Inkotanyi* réside dans ce qu'ils appellent la "prise en otage" des Tutsi de l'intérieur. Par exemple, un problème important réside dans le fait que la plupart des personnes incarcérées qui disposaient d'un emploi de salarié n'ont pu le récupérer¹⁰. Qui plus est de nombreux exemples d'épuration professionnelle au détriment du personnel tutsi sont relevés à divers endroits (comme Electrogaz). Cet aspect de la politique nationale a fait l'objet de prises de parti très fermes dans de nombreux organes de la presse indépendante, de la part de l'Eglise et se voit relayé par les organisations de défense des droits de l'homme.

En général, l'inquiétude des populations tutsi reste vive devant tout risque de dérapage militaro-policiier. La méfiance - ou prudence - ethnique règne donc à nouveau (on ne fréquente plus guère les mêmes cabarets dans certaines communes), et les règles du jeu inédites d'un débat politique ouvert, où les individus et familles sont invités à se classer et à prendre parti, sont peu compatibles avec les valeurs traditionnelles dominantes hostiles à tous ceux qui prêchent, d'une manière ou d'une autre, la "division".

A nouveau donc, la mobilisation ethnique se surimpose à des situations de tensions économiques, sociales et politiques. A nouveau, un contre-extrémisme racial semble suscité dans les cercles dirigeants (et s'exprime dans la presse, les services de sécurité, certains secteurs de l'armée, de la justice) pour renforcer l'image modérée que veut maintenir le "Père de la nation" désormais contraint à l'ouverture pour conserver le soutien vital, militaire et financier, des gouvernements et bailleurs de fonds étrangers.

En juin 1991, une nouvelle constitution est adoptée, huit partis politiques sont admis¹¹ et, en septembre, plusieurs meetings se succèdent au stade de Kigali, des journaux foisonnent et se familiarisent, malgré les risques personnels encourus¹² et avec plus ou moins de mesure, avec la nouvelle "liberté d'information", etc. Fin 1991, devant les tergiversations

⁹ Cf. le titre du numéro 1357 du 1/11/1991 : *Abategetsi bamwe ni bo bayoboye imvururu muri Murambi* ("Ce sont certaines autorités qui ont organisé les événements de Murambi") et divers articles suivis de listes des personnes disparues dans le Bugesera.

¹⁰ Dans une lettre circulaire du 22/6/1991 concernant la situation des réservistes rappelés sous les drapeaux depuis le 1er octobre 1990 et des travailleurs récemment libérés de prison, le ministre de la Fonction Publique, M. C. Nyandwy, proposait que "chaque employeur, tout en respectant scrupuleusement le code du travail et les différents textes réglementaires qui le complètent, doit examiner cas par cas et réintégrer ceux pour lesquels il a encore entière confiance". En janvier 1992, son successeur, le ministre A. Katabarwa, préconise leur réintégration sans condition.

¹¹ Ils sont 12 en février 1992. La plupart désormais suscités par le MRND.

¹² Pour le seul mois de décembre 1991, les journalistes de huit journaux ont été poursuivis par le Service Central des Renseignements, trois sont cachés pour échapper à des mandats d'arrêt, d'autres sont victimes d'attaques (cf. dossier Amnesty International du 16/12/1991).

qui accompagnent la nomination d'un nouveau Premier ministre, M. S. Nsanzimana, et le retard que prend la composition de son gouvernement, ce sont plusieurs dizaines de milliers de personnes qui manifestent à Kigali le 17 novembre 1991 et le 8 janvier 1992 pour contester les prérogatives maintenues du MNRD rebaptisé (qui accusent tous les partis de l'opposition de collaborer avec le FPR), critiquer l'enlisement du conflit dans le nord, etc. En contrepoint, dans son numéro du 5 janvier 1992, le journal gouvernemental *Imwaho* réclame que le Président tienne sa promesse d'armer les populations frontalières "pour faire taire l'arrogance des *Inkotanyi*".

Tous les éléments de cette analyse du contexte économique et social rwandais aboutissent, à notre avis, et malgré les apparences, à une conclusion paradoxale. Il est vrai tout d'abord que, comme l'affirment les discours officiels rwandais, "le conflit hutu-tutsi est largement dépassé", du moins :

- pour rendre compte des enjeux auxquels le Rwanda est confronté pour résoudre les contraintes sociales et économiques qui font progressivement éclater l'ordre paysan des hautes terres centrales et,
- pour asseoir un système de valeurs et des références culturelles collectives reposant sur une valorisation lucide et sans complaisance de l'héritage national.

Pour autant, l'omniprésence des affrontements et clivages ethniques remplit une fonction centrale et, dans le cadre politique actuel, *nécessaire* dans la sphère politique. L'idéologie de la République du "peuple hutu majoritaire" (*Rubanda nyamwinshi*, "gouvernement de la majorité") et de son Parti-Etat réduit la vie politique à des débats technocratiques sur le rythme et les modalités du "développement", dont on sait pertinemment, comme le prouve l'exceptionnelle similitude des politiques économiques entre le Burundi et le Rwanda qu'ils dépendent de contraintes structurelles régionales largement incontournables. Avec l'appui de l'Eglise catholique jouant le rôle de "contre-pouvoir" solidaire, ce système autoritaire qui dépossédait les citoyens de toute capacité d'expression directe a fonctionné au mieux depuis trente ans comme dans bien d'autres régions du continent africain.

Mais toute mise en cause des ressorts fondamentaux de ce système autoritaire suscite automatiquement de la part de ceux qui le soutiennent la réaffirmation de sa légitimité "populaire" initiale et de ses références fondatrices : la justification ethnique et l'argumentaire qui l'accompagne ne s'expliquent donc pas, comme au Burundi, par une *dérive* institutionnelle ou des *régressions* sanglantes dues à l'exacerbation ponctuelle des peurs et des passions, mais constituent une *dimension constitutive* fondamentale de l'organisation de l'Etat et du champ politique rwandais tels qu'ils ont été hérités de la période coloniale.

Or, après dix ans d'exercice du pouvoir par des élites majoritairement issues du sud du pays et vingt par celles du "nord" du pays, il semble désormais clair à de nombreux Rwandais que l'exercice de la démocratie ne peut continuer à se limiter à une compétition entre des fractions rivales de la "majorité du peuple" (*Nduga* contre *Rukiga*), mais consiste aussi à reconnaître le droit à l'expression de toutes les composantes minoritaires. La crise politique actuelle n'est donc pas uniquement une crise de "régime". Les revendications en faveur d'une ouverture démocratique mettent en cause plus profondément un "ordre" social et politique à base de marquages sociaux et de solidarités reconstruites et imposées, dénoncés dans la formule classique "clanisme, régionalisme, ethnisme". Tels étaient aussi les revendications proclamées par les porte-parole du FPR en octobre 1990.

Pour l'avenir, la plus grave erreur des cadres politiques rwandais, anciens et nouveaux, consisterait à ne vouloir aborder et régler que le premier aspect du problème.

3. LES RÉFUGIÉS, TRENTE ANS APRES

"Igihugu cya ndakuzi iyo kitagutabaye kiragutabariza"

(Littéralement : "Le pays où tu es bien connu, s'il ne vient pas à ton secours, annonce aux autres ta mort", c'est-à-dire : Si les tiens ne viennent pas à ton secours, c'est qu'ils se réjouissent de ta disparition)

3.1. Le décompte des réfugiés et ses enjeux

Entre novembre 1959 et septembre 1961 surtout, les massacres et l'insécurité ont généré des dizaines de milliers de réfugiés à l'intérieur et à l'extérieur du pays, aussi bien tutsi que hutu dans un premier temps, puis presque exclusivement tutsi. Lors de la proclamation de l'Indépendance, ils sont estimés à quelque 300 000 personnes dont environ 120 000 à l'étranger. Pendant plus d'une douzaine d'années, les troubles répétés et plus ou moins localisés dans certaines préfectures du pays vont entretenir ces flux qui gagneront principalement le Burundi, l'Ouganda, la Tanzanie et le Zaïre. Quelques milliers d'exilés seront accueillis dans d'autres pays d'Afrique (Kenya et Afrique de l'Ouest), en Europe (principalement en Belgique) et en Amérique du Nord. Après les deux vagues de 1963-1964 puis de 1973, on atteindrait alors au début de la 2^e République un effectif total de l'ordre de 300 000 réfugiés dispersés dans l'ensemble des pays de la région.

En 1964, un recensement effectué par le HCR et la Croix-Rouge internationale dans les camps sous leur contrôle dénombre 336 000 réfugiés dont environ 200 000 au Burundi, 78 000 en Ouganda, 36 000 en Tanzanie et 22 000 au Zaïre. Ces chiffres, repris tel quel par les gouvernements, figureront ensuite dans divers documents officiels pendant de nombreuses années tout en faisant l'objet de fluctuations périodiques (rarement explicitées) et d'appréciations contradictoires (cf. tableau infra). Ce flou, dont témoignent ensuite les documents diffusés par le HCR sur la base des informations transmises par les gouvernements, dépasse les approximations habituelles liées aux doubles décomptes, aux retours spontanés, aux transferts d'un pays à l'autre, etc.

A titre d'exemple, le décompte des effectifs réfugiés au Burundi illustre l'extrême difficulté d'arriver à des résultats vraiment fiables. Ainsi, alors que depuis 1974, le HCR indiquait des effectifs stables de 50 000 réfugiés parmi lesquels les Rwandais représentaient quelque 40-42 000 personnes¹, on assiste à une montée brutale des effectifs à 234 000 à partir de 1980² qu'aucun événement particulier ne peut expliquer. Dans le premier document de 1981, ce chiffre correspond à l'effectif total des réfugiés au Burundi, toutes nationalités confondues, mais dans celui de 1982, les seuls Rwandais sont estimés alors à 234 600. Ce total qui n'a jamais pu être clairement justifié par la suite a fait l'objet de débats controversés³ qui se traduisent encore aujourd'hui par un double décompte :

- le premier celui du gouvernement burundais ("réfugiés hébergés") se maintenant depuis lors entre 240 000 et 256 000 selon les années, c'est-à-dire la quasi totalité des 268 403 réfugiés recensés par le gouvernement burundais au 31/12/1990 ;
- le second, celui des réfugiés "recensés et secourus" par le HCR se situant entre 64 000 et 67 684 (chiffre au 31/12/1990).

¹ On se reportera aux *Report of the UNHCR : General Assembly Official Records* des 30^e (1975), 31^e (1976), 32^e (1977), 33^e (1978), 34^e (1979) et 35^e session (1980).

² *UNHCR News from the UNHCR*, n° 1/January-February 1981. Chiffre repris ensuite pour 1982 dans le *Preliminary Report of the UNHCR, United Nations Economic and Social Council*.

³ Cf. les articles de M. Mikaza publiés dans *Le Renouveau du Burundi* (Quelques réflexions sur la Conférence de Genève, n° 726 du 27/03/1981 et Les réfugiés au Burundi, n° 1488 du 21/04/1983).

Tableau de synthèse : Mouvements de réfugiés en Afrique des Grands Lacs.
Situation en 1966 (1), 1972 (2), 1982 (3), 1986 (4) et 1990 (5)

Pays de réception	Zaïre	Rwanda	Burundi	Tanzanie	Ouganda	Total (y compris autres pays de réception)
Pays d'origine						
Burundi						
1966		3000				3000
(déc.) 1972	31000	4000		23000		58000
(janv.) 1982	11000	18000				29000 (5)
(janv.) 1986	13000	18680		(6)		31660
(déc.) 1990	13293	23587		150689		187569
Zaïre						
1966			27000	2000	30000	65500 (dont 6500 en RCA)
(déc.) 1972			100	1400	34000	43800 (dont 8300 en RCA et au Soudan)
(janv.) 1982					32000	59700 (dont 18000, 5000 et 4700 respectivement en Angola, au Soudan et en Zambie)
(déc.) 1986			(600) 27000 (7)		30000	57600 (8)
(déc.) 1990			env. 2000	15943	1300	19300
Rwanda						
1966	25000		52000	14000	70000	161000
(déc.) 1972	23000		42000	14000	72000	152000
(janv.) 1982	22000		234000		80000	337700 (dont 1100 au Kenya)
(déc.) 1986	11000		(65000) 256000 (7)		90000	358000
(déc.) 1990	12596		(67684) 266000	22297	82200	379000 (dont 1970 au Kenya)

(1) N. RUBIN, Africa's Refugees and the OAU, *The New African*, October 1967.

(2) W.T.S. GOULD, *Refugees in Tropical Africa*, IMR, Vol VIII, n° 3, Fall 1984, p. 415.

(3) Preliminary Report of the UNHCR to the United Nations Economic and Social Council : Second Regular Session E/ 1982/29, 1982.

(4) Chiffres du HCR.

(5) HCR, *Rapport pour 1990-91*, Partie I. Afrique, Genève, 1991.

(6) Il n'existe plus de réfugiés burundi secourus en Tanzanie. Les 150 689 réfugiés décomptés en 1990 sont divisés en deux groupes : les "réfugiés autosuffisants" implantés dans les zones d'installation (132 000) et les "réfugiés installés spontanément" (22 700).

(7) Les deux chiffres sont respectivement ceux du HCR (réfugiés secourus) et ceux déclarés par le gouvernement burundais (cf. § 3.1.).

(8) Ce total n'intègre que les réfugiés installés au Burundi et en Ouganda.

* Tableau actualisé extrait de Guichaoua, 1989.

On sait cependant que le décompte des populations résidentes étrangères obtenu à partir de l'enquête post-censitaire de novembre 1979 donnait, pour les Rwandais, un total de 31 446 à Bujumbura-ville et de 31 931 pour le reste du pays soit un total de 63 377 (Murara, 1982 ; Guichaoua, 1987). A Bujumbura, les effectifs rwandais représentaient alors, 18 % de la population totale (ils atteignaient déjà 11 % lors du dernier recensement d'avant l'indépendance), pour la plupart intégrés dans le commerce, l'administration et les services. L'autre moitié des ménages rwandais est occupée dans l'agriculture et réside pour l'essentiel dans les régions frontalières de l'Imbo et du Bugesera, mais elles sont aussi disséminées à l'intérieur du pays et en particulier à l'est (Mugera, Kigamba, Muramba, Kayongozi). Extrapolé sur cette base, *l'effectif total des réfugiés rwandais résidant au Burundi s'élèverait donc actuellement à quelque 80-85 000 personnes dont la moitié environ à Bujumbura.*

Bien qu'approximative, une telle reconstitution des effectifs n'est malheureusement pas possible dans le cas de l'Ouganda, de la Tanzanie et du Zaïre.

Au Zaïre en particulier, tous ceux qui en avait fait la demande ont obtenu leur naturalisation en 1971, mais d'une manière générale l'obtention d'une carte d'identité zaïroise relève d'une simple formalité qui peut être réglée en quelques mois et un grand nombre de migrants rwandais, réfugiés ou non, possèdent généralement les deux cartes d'identité. De plus, nombreux ont été les réfugiés qui depuis les années 60 et 70 ont préféré se fondre parmi les migrants anciens (cf. § 5) du fait des divers accords entre les deux pays prévoyant les échanges réciproques d'opposants ou qui ont gagné le Burundi. *A la fin 1990, leur effectif atteignait officiellement 12 596 personnes* installées pour la plupart dans le nord Kivu.

En Ouganda, un grand nombre de réfugiés s'est intégré dans la communauté Banyarwanda de souche (cf. § 5) et ont pris la nationalité ougandaise, souvent en modifiant leur nom. Relativement stable depuis les années 60 (aux environs de 70 000), l'effectif des réfugiés recensés a été revu à la hausse après l'arrivée au pouvoir de Y. Museveni avec le retour des "réfugiés refoulés" de 1982-83 pour atteindre un maximum en 1990 : des données du HCR recueillies sur place citent le chiffre de 90 000 en 1986, 118 000 en 1989 (World Refugees Survey) puis 150 000 courant 1990. En 1990, les derniers dénombrements effectués par le HCR redescendaient à 82 200 réfugiés recensés. Sur les 13 000 réfugiés rwandais nouveaux, 6 000 avaient demandé à rester et furent transférés au camp de Nakivale.

Si l'on rajoute les 22 297 réfugiés rwandais de Tanzanie (25 000 Rwandais, pour la plupart réfugiés, ont profité de mesure de naturalisation en 1981 dans le cadre d'un accord entre les autorités de Dar-es-Salaam et de Kigali) et les quelques milliers du Kenya (1968 en 1990), de l'Afrique de l'Ouest, etc., on atteindrait donc alors un total compris entre 205 000 et 210 000. Il s'agit là de la définition la plus restrictive de la population considérée (et la seule susceptible d'être reconnue "officiellement"), mais elle sous-estime considérablement les effectifs réels des migrants politiques originaires du Rwanda.

Faute d'autres moyens de calcul, ceux-ci peuvent être évalués de deux manières qui dans l'ensemble se corroborent. La première consiste tout simplement à calculer la population actuelle à partir des effectifs émigrés dénombrés au cours des années 60. Avec un taux de croissance similaire à celui de la population rwandaise, on atteindrait alors 590 000 personnes en 1992. On peut se fonder aussi sur la comparaison des recensements officiels et des pourcentages de population par ethnie. Sur cette base, les ressortissants tutsi estimés à 440 000 en 1959⁴ devraient être en 1990 environ 1 200 000 et, parmi eux, le Rwanda n'en revendique qu'un peu moins de 650 000 (les fameux 9 % !). Si donc on ne prend pas en compte le décompte des victimes directes des affrontements, l'impact des transferts d'ethnies au

⁴ Chiffre vraisemblablement sous-évalué, mais qui ne permet en aucune manière d'accréditer le chiffre des 600 000 victimes tutsi des années 60 mentionnés par diverses sources.

Rwanda et les taux de natalité et mortalité vraisemblablement différenciés, la communauté tutsi en exil du fait des événements politiques de 1959 à 1973 atteindrait approximativement 550 000 personnes. Chiffre qui reste très éloigné de ceux avancés par diverses sources, qu'il s'agisse des "200 000 familles", selon une déclaration du Président Habyarimana faite en 1989 (soit environ 1,2 million de personnes), ou plus encore des 2 millions habituellement revendiqués par les communautés rwandaises de l'étranger⁵ ou des 500 000 réfugiés hébergés par le seul Ouganda cités par le *Monde diplomatique* (Helbig, 1990).

Une attention toute particulière doit être apportée à ces décomptes dans la mesure où ils conditionnent une "solution durable" à la question du droit au retour. Plus généralement, c'est selon le chiffre qu'il retient que chaque interlocuteur se voit situé "politiquement".

Trois ordres de grandeur sont donc avancés : 2 000 000, 600 000 et 200 000. Le premier peut être d'emblée écarté car les effectifs revendiqués porteraient le total de la population rwandaise d'origine tutsi à des niveaux incompatibles avec les données de tous les recensements connus, à moins qu'ils n'intègrent d'autres flux migratoires ou des populations banyarwanda (tels les ressortissants d'expression rwandaise du Buganda) *qui n'ont jamais eu la nationalité rwandaise*.

Le raisonnement est différent pour les deux autres ordres de grandeur. *Le plus faible (200 000), qui bénéficie de la plus grande rigueur formelle, est désormais celui privilégié par les autorités rwandaises. Il fixe la fourchette haute de ceux qui, s'ils le désirent, pourraient bénéficier du "droit au retour". L'autre (600 000), vraisemblablement le plus proche de la réalité sur le terrain, est par contre susceptible de nourrir le contingent des contestataires, "vrais" réfugiés non recensés car considérés comme intégrés ou auto-suffisants, susceptibles de revendiquer eux aussi la possibilité de rentrer au pays.*

Pour être précis, il faudrait encore souligner les revendications spécifiques de quelques migrants rwandais exilés avant l'indépendance du fait des exactions coloniales. Les candidats au retour sont certes peu nombreux parmi eux, mais la situation semblerait toutefois assez différente parmi leurs enfants dont certains s'estiment dans la même situation que les descendants des exilés politiques d'après 1959.

La complexité et l'hétérogénéité des situations concrètes rendent pratiquement impossible tout dénombrement "objectif" que les intéressés supportent de plus en plus mal y compris de la part du HCR comme semblent le confirmer certaines manifestations récentes de défiance. Les vérifications tatillonnes, à finalité technocratique ou policière, du statut des réfugiés leur rappellent trop les épreuves administratives endurées depuis des décennies pour ne pas être d'emblée rejetées ou contestées.

3.2. Une communauté diversifiée

Qui sont-ils ? Lors de la proclamation de la République et de l'accès à l'indépendance, ils sont manifestement trop nombreux pour être uniquement composés, comme on l'a dit, de "dignitaires du régime féodo-monarchique" : ce sont pour l'essentiel des paysans qui ont tout perdu ou presque dans la fuite, sauf les quelques têtes de bovins qui ont survécu à l'exode.

D'abord regroupés dans des camps à proximité de la frontière rwandaise, tous ceux qui le pourront les quitteront au plus tôt pour renouer avec les populations Banyarwanda de leur connaissance ou les villages où ils se rendaient traditionnellement pour la quête de liquidités

⁵ Cf. par exemple : "These refugees are the largest on the African continent. They number around 2,000,000 and the majority of them live in city slums and refugee camps in asylum countries" (Washington, November 12, 1990). D'autres documents ont consacré la formule du "tiers de la population rwandaise en exil".

monétaires (*kugura amafanga*). Dans leur grande majorité, ils s'inséreront donc comme journaliers agricoles avant de réussir à louer, voire acheter, des parcelles exploitées pour leur propre compte. Le Burundi ouvrira, avec plus ou moins de largesse, sa Fonction Publique et l'Université aux cadres, diplômés et jeunes scolaires. D'une manière générale, tous ceux qui pourront trouver à s'intégrer dans les activités urbaines deviendront rapidement "auto-suffisants". En milieu rural, les conditions seront plus difficiles compte-tenu de la concurrence pour l'accès aux terres et la localisation excentrée des zones de regroupement, mais rétrospectivement, les régions de colonisation récente où ils ont été installés se sont avérées des régions à fort potentiel agricole. Par contre, la situation des réfugiés récents (comme ceux installés au camp de Renga en province de Kirundo) est beaucoup moins satisfaisante. En Tanzanie, les camps se sont vidés très rapidement et les implantations agricoles ont été facilitées par de larges disponibilités foncières. Au Zaïre, les villes de Goma et Bukavu, tout comme Kinshasa, ont vu des reconversions rapides dans les affaires. Dans l'agriculture, une fois réglé le problème de l'accès au foncier (quelque fois rendu difficile du fait de la volonté des populations de souche de contenir les divers flux d'arrivants rwandais), les installations agricoles ont rapidement permis d'accéder à l'autosuffisance. On relèvera encore que plusieurs centaines d'entre eux ont bénéficié en Europe (Belgique, France et Suisse en particulier), mais aussi aux Etats-Unis et au Canada, des politiques d'accueil relativement généreuses qui prévalaient à l'époque vis-à-vis des premiers exodes africains. Pays où sont désormais installées des communautés relativement nombreuses et bien intégrées.

Compte-tenu de la situation prévalant au Rwanda, tous se sont préparés à une insertion qu'ils savaient durable : en 1966, la possibilité même de récupérer leurs terres est dans la pratique exclue par un arrêté présidentiel⁶ et même après l'avènement de la 2^e République, aucune ouverture ne viendra de la part des autorités rwandaises, en particulier sur le problème de la reconnaissance de leur citoyenneté. La voie de l'intégration est donc celle qui apparaît la plus raisonnable y compris dans des contextes hostiles, ce qui explique les succès indéniables obtenus dans ce domaine.

D'une manière générale, les caractéristiques "traditionnelles" de la population banyarwanda (et particulièrement la forte capacité de travail) s'illustreront aussi bien sur le plan agricole qu'au niveau de l'investissement scolaire des enfants. De nombreux cas de réussite professionnelle peuvent être relevés et, dans l'ensemble de la région des Grands Lacs, la communauté tutsi expatriée est considérée comme fortement implantée dans le commerce et les affaires, dans les emplois salariés nécessitant des formations de bon niveau (auprès des professions libérales, les organisations internationales, etc.). D'une certaine façon, le fait d'être majoritairement exclu du marché du travail réservé aux nationaux a incité les réfugiés à s'orienter vers des débouchés où leurs caractéristiques mêmes (dissémination dans les pays, forte mobilité et règles de solidarité nécessaires) pouvaient les avantager. Bien que ne concernant qu'un nombre limité d'individus, la réputation de réussite professionnelle et d'aisance financière qui en découle s'applique souvent abusivement à la totalité des membres de cette communauté dans l'Afrique des Grands Lacs. On trouve pourtant parmi eux un grand nombre de situations familiales et économiques précaires : femmes veuves ou seules, jeunes adultes dispersés, implantations provisoires, conflits avec le voisinage, etc.

Mais, au-delà de ces références communes, l'élément essentiel qui marque les communautés tutsi réfugiées tient à l'extraordinaire diversité introduite par les diverses situations nationales. Au bout de trente ans, les histoires de vie sont profondément marquées par les contraintes spécifiques qu'il a fallu surmonter, les nouvelles langues et particularismes locaux qu'il a fallu assimiler. Le sentiment national reste toujours très vif, mais il est retraçable selon les multiples trajectoires sociales offertes ou imposées par les pays d'accueil et

⁶ A cette date pourtant, et avant que les situations sur le terrain ne deviennent inextricables, il aurait encore été possible d'envisager des mesures de réinstallation dans leurs biens (ou au moins dans leur commune de résidence) des réfugiés. Une telle mesure a été mise en oeuvre avec un certain succès au Burundi en 1976 pour les réfugiés partis en 1972.

les jeunes générations (qui n'ont pas ou pratiquement pas connu le Rwanda "ancien") témoignent désormais d'une très forte hétérogénéité de destin.

Cette remarque ne diminue en rien la gravité du problème posé et la demande unanime de reconnaissance de l'appartenance nationale et du droit au retour, mais impose au moins de dissocier deux sous-groupes aux caractéristiques tranchées. On ne peut en effet assimiler les aspirations des anciennes élites cultivées qui ont souvent bénéficié d'un traitement relativement privilégié dans les pays occidentaux et au Burundi, de la grande masse des paysans installés sur les marges frontalières des pays voisins et qui ont simplement réussi à reconstituer une base agricole stable similaire à celle des autres populations résidentes de la région. D'autres enfin, sont toujours cantonnés dans des camps et confrontés à la concurrence des nationaux pour l'accès au travail et aux subsistances.

Quelles que soient les solutions envisagées pour normaliser les relations entre les réfugiés et l'Etat rwandais, tout laisse penser que, lorsque les conditions préalables d'un règlement durable auront été effectivement réunies, des modalités d'application et un rythme souples devront prévaloir pour tenir compte de ces spécificités et des attentes réelles des différentes composantes de chaque communauté.

3.3. La relance des actions de mobilisation collective

Il faudra attendre le début des années 80 avec la dégradation de la situation politique en Ouganda (plusieurs dizaines de milliers de résidents d'origine banyarwanda seront victimes des exactions des milices de M. Obote) et la remobilisation de la diaspora rwandaise qu'elle entraîne, pour que le problème des réfugiés soit à nouveau posé avec acuité par le biais des organisations humanitaires (cf. par exemple les communications au Colloque International sur la Protection des Réfugiés Africains de Dakar, 1982).

C'est au cours des années 1982-86 que peut être située la véritable rupture dans l'attitude de nombreux réfugiés vis-à-vis du gouvernement rwandais et de leurs perspectives, c'est aussi à cette époque que la jeune génération refait l'apprentissage de la politique. En 1982, pourchassés par les partisans d'Obote d'un côté, et refoulés à la frontière rwandaise de l'autre⁷, de nombreux jeunes de la communauté banyarwanda - et les descendants de réfugiés, en particulier - ont vu dans l'enrôlement proposé par les guerilleros de la NRA de Museveni la seule issue immédiate à leurs problèmes.

Comme pour un grand nombre d'Ougandais, la réinsertion civile s'est ensuite avérée difficile dans un climat marqué par l'hostilité de diverses fractions du pouvoir ougandais s'appuyant sur des réflexes nationalistes et des problèmes réels de concurrence foncière dans les régions à forte composante banyarwanda. Le gouvernement ougandais va ensuite maintenir une pression constante sur les réfugiés (et sur le gouvernement rwandais) et renforcera parmi eux la prise de conscience des impasses auxquelles ils sont confrontés.

Par le biais de leurs diverses associations largement contrôlées par les membres de la "deuxième génération", les réfugiés vont alors tenter de peser sur une conjoncture interna-

⁷ Entre octobre 1982 et le début 1983, quelque 40 000 Banyarwanda ont pu fuir l'Ouganda vers le Rwanda, 6 à 8 000 ont été bloqués pendant des mois le long de la frontière après que celle-ci ait été fermée par le Rwanda. 80 000 autres étaient regroupés dans les camps du sud de l'Ouganda dont 30 000 environ ont ensuite été déplacés vers de nouvelles zones à l'intérieur du pays. Presque tous ont pu regagner l'Ouganda après l'arrivée au pouvoir de Y. Museveni en novembre 1985.

tionale⁸ puis nationale, qui leur semble propice. Plusieurs éléments joueront un grand rôle dans leur mobilisation.

Le premier, qui apparaîtra assez paradoxal, tient aux nouvelles dispositions des autorités rwandaises qui, tout en réaffirmant sans cesse qu'il ne saurait être question d'accepter un "droit au retour" tenteront diverses ouvertures, généralement mal accueillies. Parmi elles, figure la proposition de délivrance d'un "laisser-passer d'entrer" au Rwanda pour y visiter la famille qui a été considérée comme une manière détournée de faire reconnaître par ceux qui le solliciteraient un statut d'"immigré apatride". De même, l'offre de délivrance de passeport réservée à ceux qui peuvent démontrer leur capacité à subvenir à leurs besoins a été considérée comme introduisant une discrimination scandaleuse et des possibilités d'arbitraire. Malgré quelques nuances⁹, la réaction des réfugiés fut particulièrement négative dans les communautés en Europe et en Amérique du Nord très sensibles aux implications formelles. A l'opposé, dans les pays riverains du Rwanda, la proposition fut jugée comme sans impact dans la mesure où ce type de visite se pratique déjà à large échelle, les autorités communales fermant en général les yeux sur des visites habituellement justifiées par des événements familiaux.

Le second est l'exemple donné par les diverses communautés de réfugiés burundais, principalement en Europe et en Amérique du Nord, qui, pendant et après la grave crise d'août 1988 qu'a connu le Burundi, ont su médiatiser leur cause auprès de nombreuses tribunes et instances internationales. L'ouverture et les offres concrètes du nouveau gouvernement burundais, accompagnées de tournées-débats des représentants des nouvelles autorités dans la plupart des pays où résidaient des communautés burundaises sont suivies de très près par les expatriés rwandais. Le troisième réside bien sûr dans l'évolution du contexte politique et social interne du Rwanda qui permettait d'envisager une "fin de règne" proche.

Le Congrès des réfugiés rwandais organisé à Washington en août 1988, illustre ce nouveau contexte et formule des revendications unanimes vis-à-vis du gouvernement rwandais, en particulier sur le "droit au retour". Depuis lors, chaque manifestation politique de quelque envergure donne lieu à des "lettres ouvertes" rappelant leurs positions. En novembre 1989, le 30^e anniversaire de la "Révolution sociale" fournit l'occasion de très nombreuses manifestations publiques auprès des ambassades rwandaises et surtout des organes de presse : à Montréal, Washington, Bruxelles, Paris, Dakar, Cotonou, etc., de très nombreux articles se penchent sur le sort des "oubliés de l'Afrique" et, en cette année d'anniversaire de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, demandent un geste de la part du gouvernement rwandais. Parallèlement, la presse internationale oppose de plus en plus explicitement la dégradation du climat économique et politique interne au Rwanda aux ouvertures politiques qui se confortent au Burundi avec le rapatriement des réfugiés d'août 1988 et en Ouganda qui amorce le retour de plusieurs centaines de milliers d'exilés.

3.4. Les mouvements et porte-parole des réfugiés rwandais à l'étranger

L'exceptionnelle diversité des situations nationales redoublée par les inévitables différenciations proprement politiques font que, comme l'indiquait un article alors remarqué : *"il n'y a malheureusement pas de coordination entre les différents groupes de réfugiés et plus singulièrement entre ceux qui ont joué un rôle historique et ceux qui veulent assurer la défense de leurs intérêts aujourd'hui"*.¹⁰

⁸ Cf. la résolution sur les réfugiés Banyarwanda en Ouganda adoptée par le Parlement Européen le 16/2/1984 (*Journal Officiel*, n° C77/77, 19 III 1984).

⁹ Cf. par exemple le n° 13 de la revue *Impuruza* de janvier 1989 et son article "Réfugiés rwandais : demandez en masse vos passeports".

¹⁰ Cf. J.H. Kagabo, *Impuruza*, janvier 1989, p. 30.

En particulier, on soulignera les positions ambiguës sur la nature du régime républicain en place au Rwanda. Si parmi la majorité des réfugiés la volonté de réhabiliter l'action du *mwami* Charles Mutara III Rudahigwa décédé en 1959 et de le présenter comme un militant "*amajyambere*" (pour le progrès) opposé aux forces conservatrices belges semble être un souci partagé (et qui mérite effectivement une authentique confrontation scientifique entre historiens), la volonté de certains Rwandais d'Ouganda de structurer un véritable courant monarchiste prônant une restauration (en liaison avec des militants burundais réclamant aux autorités de Bujumbura la reconnaissance d'un parti monarchiste) divise et trouble. Cependant, malgré diverses tentatives, l'actuel *mwami* en exil, Kigeri V, intronisé quelques mois avant le début des affrontements de 1959, n'a pas su capitaliser les sentiments monarchistes des exilés et le radicalisme politique des jeunes générations n'a que peu à voir avec les idéaux et le traditionalisme de l'UNAR.

Pour autant, et comme cela est apparu avec force en octobre 1990, des règles fortes de solidarité s'imposent chaque fois que l'essentiel semble en jeu. Cette analyse s'applique pleinement à l'action du FPR. Etroitement déterminée par les enjeux ougando-rwandais, la solution armée du FPR a été comprise, et souvent justifiée dans les communautés rwandaises des pays voisins et celles des continents du nord, une fois l'issue immédiate des combats connue, comme une manifestation légitime d'exaspération sans pour autant déclencher d'adhésion massive. Inscrite(s) désormais dans la durée, la(les) stratégie(s) du FPR suscite(nt) de nombreux clivages aussi bien en son sein comme en témoigne la diversité des propos publics de ses porte-parole, qu'au sein de l'ensemble de la diaspora rwandaise.

Pour s'en tenir à des éléments objectifs, le programme en 8 points diffusé en octobre 1990 n'a manifestement posé aucun problème et, en ce qui concerne sa formulation, ne pouvait susciter d'oppositions ou démarcations majeures :

- consolidation de l'unité nationale ;
- instauration de procédures et d'institutions démocratiques ;
- édification d'une économie nationale dynamique ;
- lutte contre la corruption, la mauvaise gestion des biens publics et les abus de pouvoir ;
- droit inconditionnel des réfugiés à rentrer dans leur pays ;
- politique sociale renforcée dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'habitat, des transports, etc.
- droit à la sécurité et organisation du peuple pour y participer ;
- coopération économique régionale accrue.

Ces thèmes, déjà largement débattus à l'intérieur du Rwanda, ne faisaient guère preuve d'une grande originalité et ne permettaient pas de situer clairement le FPR dans les enjeux politiques rwandais (sauf le point 7 relatif au rééquilibrage ethnique de l'armée). C'est donc essentiellement sur la base de la composition sociale des troupes du FPR et les moyens radicaux préconisés que ses positions ont été très rapidement appréciées.

Ainsi, bien que très isolé, le FPR peut compter désormais sur un encadrement aguerrri dans la guérilla et familier des choses militaires. La possibilité dont il dispose de peser sur les enjeux nationaux (rwandais et ougandais) et régionaux lui laisse une certaine marge de manoeuvre. *Quelles que soient les évolutions du débat politique et des négociations, tout laisse penser qu'à l'avenir, il existera toujours assez de partisans favorables au langage des armes et bénéficiant de soutiens locaux suffisants pour que l'alternative militaire subsiste.*

Ce contexte propre à la situation des réfugiés en Ouganda ne peut cependant être généralisé et, comme l'a souligné à maintes reprises le Président Habyarimana, l'échec des attaques d'octobre 1990 tient surtout au fait que le Rwanda n'"a pas été attaqué de tous les côtés à la fois". En Tanzanie et au Zaïre, les thèses du FPR ne semblent guère avoir mobilisé les réfugiés et diverses indications (*comme le souhait assez massivement exprimé de vouloir rester sur place*) traduisent leur relatif désengagement. La situation est sensiblement différente au Burundi où, dans la capitale, les résidents d'origine rwandaise, estimant pour la plupart avoir tout à craindre de la politique d'ouverture actuelle du gouvernement dit "hutsi",

s'impliquent fortement dans les débats politiques internes et restent très attentifs à l'évolution des équilibres régionaux.

D'une manière générale, et on retrouve là l'attitude la plus répandue parmi les réfugiés d'Europe et d'Amérique du Nord, les organisations de réfugiés s'attachent surtout à donner le maximum de publicité aux informations en provenance de la sous-région et mettent en exergue toutes les atteintes aux droits de l'homme qui accompagnent les affrontements militaires et politiques. Sans forcément approuver l'action du FPR et ses conséquences¹¹, tout un chacun convient que la situation ne pourra être désormais débloquée que par un accord durable avec les autorités rwandaises (quelles qu'elles soient) *prévoyant des issues satisfaisantes et adaptées aux caractéristiques et problèmes des diverses communautés de Rwandais en exil. Sur ce point, et c'est là le progrès le plus important, la déclaration de Dar-es-Salaam est unanimement considérée comme la base d'un règlement définitif.* Le débat porte désormais sur son application effective et l'évolution du contexte politique interne au Rwanda.

¹¹ Plus de 60 000 personnes ont été déplacées à l'intérieur du Rwanda et les seuls combats dans la zone du Mutara en octobre 1990 ont fait refluer plus de 10 000 personnes en Ouganda et en Tanzanie.

4. LES PRINCIPAUX ACTEURS NATIONAUX FACE À LA QUESTION DES RÉFUGIÉS

Dans ce chapitre, nous avons voulu retracer à grands traits l'évolution de l'attitude des autorités rwandaises et les diverses mesures qu'elles ont prises pour résoudre le problème des réfugiés. Mais il nous a semblé aussi que le face-à-face exclusif qu'entretenaient les réfugiés et les responsables politiques réduisait arbitrairement l'analyse de la question. *Admettre ce cadre revient à ne prendre en compte que sa composante explicitement politique et à dégager la responsabilité éminente de nombreux autres institutions ou groupes sociaux pourtant étroitement impliqués dans le problème et ses solutions.*

4.1. Les autorités politiques

Cet exposé repose pour l'essentiel sur les déclarations publiques des principales personnalités rwandaises ayant en charge ce dossier et, en premier lieu sur les discours présidentiels. *Il faut toutefois remarquer qu'il est souvent très difficile de se faire une idée exacte des messages et décisions officiels lorsqu'ils sont interprétés ou contredits par d'autres personnalités, propos et faits (telles les décisions concrètes prises et appliquées par les administrations de l'Etat ou l'armée nationale).* Parmi les réserves récentes les plus fortes formulées à l'encontre des autorités rwandaises figurent justement les interrogations sur les contradictions entre les propos tenus par la Présidence dans les tribunes internationales et celles répercutées à l'intérieur du pays, c'est-à-dire les positions "officielles" de l'ex-Parti-Etat MRND, la radio et la presse gouvernementales dans leurs éditions en français et en kinyarwanda, les articles des journaux officiels ou encore les communiqués des forces armées rwandaises.

Hormis les appels rituels à l'unité nationale, il faut attendre les années 80 pour que le thème des réfugiés soit abordé publiquement. Parmi les premières allusions publiques figure la déclaration du Président Habyarimana dans la revue de la CEE¹ dans laquelle il souhaite que, compte-tenu des problèmes de densité au Rwanda, les réfugiés - mélangés aux diverses autres catégories de migrants - s'installent définitivement là où ils sont. Une évolution s'esquisse lors des expulsions massives d'Ouganda en 1982. Obligé de répondre de ses propres ressortissants, le Rwanda s'attache à distinguer les "réfugiés économiques récents" disposant d'une carte d'identité rwandaise, les "réfugiés politiques" toujours apatrides qu'il accepte d'assumer et les populations "ougandaises d'expression rwandaise" dont il refuse catégoriquement l'expulsion sur son territoire.

L'attitude jugée inhumaine des autorités rwandaises fermant la frontière à des milliers d'individus pourchassés, épuisés et affamés, créera un trouble certain au Rwanda et l'Eglise catholique en particulier témoignera de son émotion. Après le retour de la plupart d'entre eux en Ouganda en 1986, le MRND prendra position dans une déclaration de son Comité Central en date du 26 juillet. Celle-ci reconnaît le principe du retour mais l'assortit d'une garantie de ressources, elle envisage la délivrance de passeports et de laisser-passer d'entrer au Rwanda pour des visites ponctuelles. Mais la dégradation de la situation au Burundi, les tensions au Zaïre et en particulier au Kivu (*cf.* § 5.2.), les positions hostiles ou mitigées des réfugiés (*cf.* § 3.3. sq) font que l'ouverture restera sans suite concrète malgré les pressions de l'Ouganda. A cette époque, les réfugiés estiment que même les organisations humanitaires se sont ralliées à la solution "réaliste" de l'intégration définitive dans les pays d'accueil.

Il faudra ensuite attendre février 1988 avec le discours du Président Habyarimana à Semuto en Ouganda suivi de la création d'un Comité ministériel conjoint rwando-ougandais sur le problème des réfugiés rwandais pour que le dossier revienne sur la place publique, puis encore une autre année pour que le gouvernement rwandais passe à l'action :

¹ *Le Courrier ACP/CEE*, Bruxelles, n° 72, mars-avril 1982.

- la question des réfugiés est abordée le 15 janvier 1989 lors de la présentation du programme gouvernemental 1989-94 ; puis
- le 9 février est créée la "Commission Spéciale sur les problèmes des émigrés rwandais" (qui maintient le terme générique d'émigrés que les réfugiés récusent). Entre-temps le Burundi s'était enflammé, et la communauté réfugiée rwandaise s'était, elle aussi, engouffrée dans la brèche ouverte par les médias internationaux.

Parallèlement, à l'image de leurs collègues burundais, des représentants du gouvernement rwandais profitent de leurs déplacements à l'étranger pour amorcer des contacts informels avec des membres des communautés rwandaises, mais leur crédibilité reste faible. Ainsi, en novembre 1989, lors des premières ouvertures gouvernementales, M. Casimir Bizimungu, ministre des Affaires Etrangères et président de la Commission Spéciale ne peut avancer que 300 cas de retour négociés individuellement depuis 1986.

Après le dépôt de son premier rapport en mai 1990, la Commission spéciale propose la mise en oeuvre de diverses dispositions pratiques lors de sa 3e réunion tenue en juillet. Organisé à partir de consultations du HCR, un recensement relativement précis des "ayants-droit au statut de réfugié" (85 000) est achevé et, au moment où se situe l'attaque du FPR, un Comité d'experts devait déterminer, après consultation des intéressés, ceux désirant bénéficier au plus tôt du droit au retour. De même, une délégation de candidats s'appêtait à venir s'enquérir sur place des conditions d'accueil et de sécurité prévalant au Rwanda...

Si donc, on ne peut nier le caractère tardif de la prise en charge du dossier par le gouvernement rwandais ni l'extrême prudence de ses ouvertures, il est impossible aussi de ne pas souligner l'exceptionnelle complexité et la charge émotionnelle des questions abordées. Plus globalement, les autorités rwandaises assument dès le départ un climat général interne et externe peu propice : en effet comment octroyer un "laisser-passer d'entrer" autorisant les réfugiés à visiter leurs parents et à se déplacer sur l'ensemble du territoire national alors même que des laissez-passer sont imposés aux nationaux pour accéder à Kigali, que l'obtention d'un passeport suppose des "garanties" et que le passage des frontières en particulier avec le Burundi n'est jamais aisé (il faudra attendre la chute du Président Bagaza pour que les formalités simplifiées prévues dans les accords de la CEPGL soient mises en pratique, cf. § 5.4.).

Au cours de l'année 1991, d'autres ouvertures ont été annoncées qui vont de la banalisation de la délivrance des passeports (elle relève désormais du ministère de l'Intérieur et non plus des services de Sécurité) à la délivrance automatique (prévue à terme...) de passeport à tout Rwandais se réclamant du statut de réfugié. On citera encore l'appel à la concertation immédiate de tous les partis sur les revendications politiques du FPR, la mise en place progressive d'un nouveau contexte juridique avec la loi d'amnistie de décembre 91 (5 872 prisonniers pourront en bénéficier en février 1992), l'identification des premiers sites permettant la réinstallation de réfugiés² et l'annonce de la mise sur pied d'un organisme officiel chargé du retour des réfugiés. Par ailleurs, le système des quotas ethniques scolaires et professionnels est formellement aboli dès novembre 1990 tout comme la mention de l'ethnie sur les cartes d'identité. Toutes ces dispositions constituent des signes indéniables de déblocage.

Sur la base de ces divers engagements le Président Habyarimana estime avoir fait tout ce qui est de son ressort et considère l'"ennemi défait", la question ethnique dépassée et celle des "vrais réfugiés" réglée puisque chacun d'entre eux pourra bénéficier à l'avenir d'une des trois solutions envisagées. Il s'agit de :

- la "solution idéale" (le droit au retour) qui, d'après la Commission spéciale aurait été "appliquée aussitôt que le problème des réfugiés a vu le jour" (Rép. Rw., Commis..., 1990, p. 144), et qui s'appliquera désormais à tous les réfugiés recensés qui le souhaiteront en fonc-

² Le Conseil de Gouvernement a retenu la mise à disposition par l'Etat de quelque 17 500 ha jusqu'ici consacrés à l'élevage principalement dans les deux communes de Gashora et Rusomo.

tion de la capacité d'accueil et des moyens qui pourront être dégagés grâce à la "communauté internationale" (c'est-à-dire concrètement au rythme des financements extérieurs)³ ;

- de l'intégration par naturalisation dans le pays d'accueil ou
- de l'établissement avec maintien des liens avec "le pays d'origine" dans les pays d'accueil qui voudront l'accepter. Dans le cas contraire, l'installation dans un pays tiers s'imposerait.

Le cadre étant fixé et bénéficiant de la plus large caution internationale, tout réside dans son application et la bonne volonté effective des autorités rwandaises habituellement résumée sur place par le proverbe : *Kwikiriza ntibibuza uwanga kwanga* ("le fait d'accepter n'empêche pas celui qui veut refuser de refuser").

Pour étayer ce scepticisme, sont alors invoqués pêle-mêle la composition "monocolore" du dernier gouvernement, le blocage des négociations avec les réfugiés, le retard pris par le processus électoral, la non-réintégration dans leur emploi des victimes des arrestations arbitraires libérées en avril 1991, les nouvelles cartes d'identité toujours indisponibles (les appels d'offre aux imprimeurs ont été publiés en décembre 1991, ce qui laisse encore de beaux jours aux procédures anciennes...), la réintégration de la mention ethnique dans le recensement de la mi-1991 par le biais de la question sur la nationalité (!), les campagnes anti-tutsi de certains médias désormais "libres". *Faits tangibles qui ne contribuent pas à établir un sentiment de confiance et de sécurité parmi les candidats potentiels au retour. Mais plus globalement, dans l'immédiat, la polarisation de la vie politique rwandaise sur des oppositions politiciennes exacerbées liées à l'affirmation des partis nouvellement reconnus ne permet pas l'ouverture de débats sereins aussi bien sur les enjeux externes (la guerre et la question des réfugiés) qu'internes (les tensions alimentaires).*

4.2. La responsabilité des formateurs et des élites intellectuelles

Dans un pays où l'école apparaît aux jeunes générations et à leurs parents comme le seul moyen d'échapper au "destin paysan" qui s'impose pratiquement à tous, on comprendra à quel point la concurrence peut être vive entre les candidats qui désirent accéder à l'enseignement secondaire et aux métiers urbains. Si l'on précise qu'au Rwanda, le niveau de sélection pour l'entrée dans l'enseignement secondaire est un des plus forts d'Afrique, il est aisé d'imaginer les divers "services" que peut rendre un système officiel de quota ethnique pour introduire des correctifs dans les procédures habituelles d'évaluation des élèves.

Jusqu'alors héritiers d'une identité ethnique qu'ils assumaient par "procuration" au travers de leurs parents, les jeunes, une fois scolarisés, se voient engagés à en défendre *personnellement* les règles, c'est-à-dire concrètement les privilèges ou handicaps *institutionnalisés*. Ainsi, les écoles primaires et secondaires, les séminaires, l'Université constituent les lieux privilégiés où s'entretient un affrontement diffus entre les individus et les groupes. Et la stratégie du soupçon ethnique peut s'y nourrir quotidiennement d'appréciations sur les comportements pédagogiques, les résultats scolaires, etc. et justifier la mobilisation partisane des élèves et familles.

La situation est d'autant plus propice qu'en milieu rural, dans leur quasi totalité, les instituteurs et enseignants appartiennent d'emblée au petit groupe des notables locaux chargés de représenter et d'encadrer administrativement et politiquement les populations au niveau des communes rurales. A ce niveau, la caution tacite ou explicite qu'apportent certains d'entre eux à la manipulation des rumeurs, des fantasmes et des peurs à l'origine des flambées de violence ethnique peut susciter une certaine inquiétude.

³ On retrouve là, pratiquement inchangés, les termes du rapport de la Commission spéciale de 1990 : *"Ainsi, [le Gouvernement Rwandais] ouvre largement les portes au rapatriement, en posant uniquement comme condition la garantie des moyens de survie qui peuvent être disponibles par le réfugié lui-même ou par la Communauté Internationale"* (§ IV, point 2).

Le corps enseignant, dont les membres ont pour une large part été récemment recrutés pour faire face à la croissance rapide des flux scolaires, porte une responsabilité éminente dans la formation du climat social local. *Il faut donc s'interroger sur la qualité de la formation reçue, sur le contenu des ouvrages pédagogiques dont ils se servent en histoire, en géographie, en littérature et qui dans l'ensemble, de manière plus ou moins schématique et explicite, se réfèrent à la vulgate ethnique dominante.*

On rejoint alors inmanquablement le rôle joué par les chercheurs et les universitaires dans ce domaine. A priori rien ne permet d'affirmer que le milieu universitaire échappe aux clivages qui divisent le reste de la société. De nombreux exemples démontrent même qu'après la fermeture des universités qui a suivi les événements de 1990, la dernière rentrée universitaire connaît un climat politique des plus tendus opposant les représentants des régions du nord à celles du sud.

On regrettera ainsi, dans le secteur des sciences humaines et sociales, le poids excessif des productions de conformité plus soucieuses de reproduire ou commenter les théories consacrées que de recherches inédites mettant en oeuvre de véritables dispositifs scientifiques, c'est-à-dire intégrant à la fois une dimension critique et une pratique assidue du "terrain" (données statistiques, archives, enquêtes sur place et auprès des populations). On insistera en particulier sur l'absence ou l'indigence des recherches dans les domaines touchant les enjeux sociaux, politiques et idéologiques contemporains.

Dans ce contexte, on se félicitera de la rapidité avec laquelle l'Université Nationale du Rwanda a suscité un ouvrage collectif consacré à l'analyse des *"relations interethniques au Rwanda à la lumière de l'agression d'octobre 1990"*. Plusieurs articles sur l'histoire du Rwanda ancien et récent, les caractéristiques des réfugiés, le déroulement des événements d'octobre et le problème de la réinsertion des réfugiés tentent de faire le point des informations et connaissances disponibles. Pourtant, là encore aucun débat contradictoire n'est envisagé et chacun reprend dans son domaine un système de démonstration répétitif et partisan, alors même que l'on sait que de nombreux arguments ne pourront jamais être vraiment prouvés ou même simplement étayés. Il est certes possible de saluer certaines ouvertures introduites dans l'analyse de la genèse des clivages sociaux et des ethnies qui rompent sensiblement avec les versions à large diffusion de l'histoire officielle et de se féliciter que le principe du "droit au retour" des réfugiés soit explicitement reconnu, mais sur ce plan aussi trop d'arguments relèvent surtout d'un travail unilatéral de défense et justification de points de vue qui devront évoluer au gré des conjonctures socio-politiques.

Sur un point en particulier, l'argumentaire scientifique mis au service de la défense des "indices de disparité" qui fixent la juste place de chaque catégorie ethnique, mais aussi régionale, dans les écoles et universités, les emplois publics et privés, étonnera. En premier lieu, de tels critères de justice distributive justifiés par un contexte de pénurie semblent bien peu conformes avec le principe qui veut que les individus soient, particulièrement sur le plan scolaire, jugés de manière objective et impartiale sur la base de leurs seuls mérites intellectuels. Si un tel principe ne garantit pas une "école égalitaire", il n'en demeure pas moins *pour toute la collectivité des éducateurs* le seul qui permette d'échapper à toutes les formes arbitraires d'arithmétique sociale. Et, puisque le sociologue français P. Bourdieu est cité pour venir à la rescousse de cette démonstration surprenante, on rappellera que le principe même du "capital culturel" est, qu'à la différence du "capital économique" ou du "capital social", il ne peut être acquis par héritage ou par procuration. Son acquisition suppose un investissement *personnel* de son futur détenteur. *De ce point de vue, on ne voit pas sur quel type de caractéristique héritée pourrait reposer durablement la "supériorité" constatée d'un groupe ethnique (les Tutsi) sur l'autre (les Hutu) justifiant un système institutionnalisé de quotas.*

De tels travaux permettent de mesurer les pesanteurs qui affectent toujours la mission d'institutions chargées par définition d'assurer l'émancipation des individus et ils réalimentent sans cesse le doute sur le degré de conviction accordé aux nouveaux principes proclamés

par les diverses autorités. Ainsi, dans l'Avant-Projet de Charte politique nationale publié en décembre 1990, après que le principe 26 ait reconnu à chaque citoyen le droit de bénéficier de l'instruction de son choix "selon ses capacités", un commentaire précise qu'il s'agit là d'un "premier critère" et souligne, sans les préciser, l'existence d'"autres critères éventuels mais objectifs [qui] n'interviendraient qu'à titre secondaire"...

4.3. L'attitude des autorités morales et religieuses

Il ne peut être question d'aborder ici, l'ensemble des institutions "morales" susceptibles de peser sur le contexte socio-politique rwandais et, en nous limitant à quelques remarques concernant le rôle de l'Eglise catholique, nous ne faisons que reconnaître le poids prépondérant de cette confession dans un pays qui a, honneur rare, été "consacré au Christ-Roi" et se considère toujours comme une terre chrétienne.

D'autres raisons pourraient encore être citées pour conforter ce propos. Jusqu'à une époque récente, la quasi-totalité des ministres et hauts dignitaires de l'Etat sortait des mêmes filières de formation : le Grand Séminaire de Nyakabanda a pratiquement fourni l'intégralité du personnel politique de la première et de la seconde République. Par ailleurs, et juste après l'Etat, l'Eglise catholique reste toujours le plus gros propriétaire terrien du pays, le principal employeur et assure, avec l'appui d'un réseau caritatif parmi les plus denses du continent africain, de larges fonctions sociales dans l'enseignement primaire, secondaire et technique, la santé, l'animation culturelle, etc. Traditionnellement encore, le point de vue de l'Eglise catholique s'exprime avec force depuis 1933 dans le journal *Kinyamateka*, qui s'est présenté longtemps comme le "journal officiel" du pays et qui joua un rôle décisif dans les évolutions politiques lors de l'Indépendance. On pourrait encore citer la longue et forte influence de Mgr A. Perraudin sur la conduite des affaires publiques, la présence militante de Mgr V. Nsengiyumva, archevêque de Kigali, au Comité Central du MRND de 1975 à 1989 et sa capacité de décision en lieu et place de la Conférence épiscopale. Enfin, lors de l'attaque de 1990, la plupart des signatures recueillies par la Lettre de soutien des 101 expatriés au gouvernement Habyarimana viennent des milieux missionnaires et du "lobby caritatif".

Toutes ces raisons font de cette Eglise intégrée une composante essentielle du "modèle rwandais" à la promotion duquel elle a milité autant que son vis-à-vis étatique. Elle se trouve de ce fait fortement atteinte par la crise qui le secoue et l'on retrouve en son sein des clivages similaires :

- sur le plan social et politique, l'institution fait l'objet de vives critiques de la part de ses membres les plus impliqués dans la solidarité avec les couches sociales les plus démunies. Certains secteurs, comme la Jeunesse Ouvrière Chrétienne prendront des positions courageuses lors des campagnes d'ordre moral et social du début des années 80 et joueront un rôle essentiel dans l'organisation et la promotion du secteur "informel" à Kigali (soutenu par un projet BIT). De même, une partie du clergé et des milieux missionnaires appuiera activement toutes les tentatives de structuration d'un secteur associatif laïque de plus en plus dynamique et engagé ;
- sur le plan ethnique, des oppositions marquées peuvent être fréquemment relevées dans l'institution du fait d'une composante tutsi toujours fortement majoritaire malgré le rééquilibrage ethnique promu à la fin des années 50 par Mgr Perraudin. L'accès aux séminaires et l'ordination, malgré la volonté de leurs responsables, sont devenus une perspective d'insertion sociale valorisée pour les jeunes élites tutsi repoussées des autres champs d'exercice du pouvoir par leurs coreligionnaires hutu. Très régulièrement, des mouvements agitent le Grand Séminaire qui mettent en cause la "main-mise tutsi" sur le dispositif de formation du clergé national et exigent le renforcement du corps enseignant d'origine hutu.

Sur la question des réfugiés, l'Eglise n'a jamais souhaité vraiment s'engager et sera de ce fait régulièrement critiquée par les mouvements qui s'expriment en leur nom. Il faudra attendre le début de l'année 1990 pour qu'une prise de position collective aborde vraiment ce sujet au-delà de ses aspects strictement humanitaires.

A la fin de l'année 1990, des prises de position courageuses de la presse catholique pour la défense des droits de l'homme attestent d'une ligne globalement favorable à l'ouverture démocratique et à la justice sociale. Les exactions de l'armée, de l'appareil politique gouvernemental dans certaines communes de l'intérieur, le sort réservé aux personnes arbitrairement arrêtées et incarcérées sans jugement, c'est-à-dire essentiellement des Tutsi, sont fermement dénoncés.

En fait, le conflit a servi de révélateur à une collectivité jusqu'ici surtout préoccupée de gérer son héritage. L'heure est désormais à l'auto-critique. Dans un texte du Presbyterium du diocèse de Kabgayi publié en décembre 1991 et intitulé "Convertissons-nous pour vivre ensemble dans la paix", ses membres, fidèles et prêtres, sont accusés de comportements très peu conformes aux valeurs chrétiennes et de complaisance vis-à-vis des autorités politiques. L'église catholique se découvre "malade", "veut se libérer" et rompre avec ses attaches et réflexes explicitement hérités de l'ordre ancien.

Son attitude face à la poursuite de la guerre apparaît plus complexe et des nuances importantes peuvent être relevées dans les approches de ses divers représentants. *D'une manière générale, elle déplore l'intransigeance qui a prévalu et continue de prévaloir dans les rapports entre le gouvernement rwandais et les représentants des réfugiés rwandais. Elle soutient les diverses déclarations officielles de l'année 1991 avalisant les principales demandes du FPR (suppression des formes légales de discrimination ethnique, droit au retour, etc.) et insiste pour qu'elles se traduisent rapidement dans les faits afin de faire cesser "cette guerre qui détruit le pays".* La prise de position du Presbyterium du diocèse de Kabgayi va cependant beaucoup plus loin, puisque la priorité accordée à la mise sur pied d'un "gouvernement provisoire fort et indépendant" bénéficiant d'un "consensus entre les différents partis politiques" laisserait penser que de telles négociations "franches avec les agresseurs" ne pourraient vraiment avoir lieu dans le contexte politique actuel. Autre formulation marquante, le même texte condamne sans réserve le système des quotas ethniques.

Plus nuancée, la lettre pastorale du 30/12/1991, signée par tous les évêques, exprime la crainte de l'Eglise devant la dégradation du débat politique, le sectarisme des partis et les logiques politiciennes de division qui détournent la réflexion des citoyens des enjeux vitaux pour le pays.

Après avoir pris quelques distances avec le régime Habyarimana, l'Eglise catholique fait ainsi preuve d'une grande souplesse pour s'adapter au nouveau contexte. Mais la stratégie de "mouvement" engagée sous la pression de ses composantes les plus proches des aspirations politiques et économiques des couches sociales "montantes" ne produira que très lentement des effets parmi la grande masse des fidèles en milieu rural. Ceux-ci sont peu habitués à une telle indépendance des messages alors même que les autorités civiles auxquelles ils ont à faire les invitent à débusquer l'"ennemi tutsi" et à dénoncer toute complaisance à son égard même parmi les soutiens habituels du pouvoir.

Aujourd'hui, plus que les partis, l'institution-église apparaît comme la seule force d'envergure nationale susceptible d'offrir un cadre où peut se dérouler actuellement un débat tempéré et constructif sur les grandes options que le pays devra inévitablement prendre sur certains sujets. C'est ainsi, qu'avec les représentants des autres Eglises chrétiennes, l'initiative a été prise de réunir les 12 partis politiques agréés au début du mois de février 1992. Au fur et à mesure qu'elle aura elle-même réussi à fédérer ses propres tendances, tout laisse donc penser que l'Eglise catholique mettra toutes ses ressources et ses "vertus" (discipline, réalisme, diversité de ses entrées politiques, liens avec les autres Conférences épiscopales de la sous-région) au service de "la paix et de la réconciliation nationale".

5. LA PLACE DES RÉFUGIÉS ET DES MIGRANTS DANS LES ENJEUX RÉGIONAUX

Ce chapitre établit le lien entre la question des réfugiés politiques et l'ensemble des migrants, majoritairement d'origine rwandaise, résidant actuellement dans les pays limitrophes *toujours susceptibles de se transformer en réfugiés potentiels lors des accès épisodiques de tensions politiques locales ou régionales*. Pour y arriver, il nous faudra alors faire le point sur les problèmes que pose l'ensemble des réfugiés de la sous-région et aborder la question des équilibres démographiques futurs de cette région "surpeuplée" de l'Afrique.

5.1. Les zones d'expansion des populations banyarwanda

Schématiquement, il est possible de distinguer trois vagues successives de migrations. La première, bien que le terme même de migration fasse problème, repose sur le fait que les frontières tracées entre 1885 et 1910 n'intègrent pas dans le royaume du Ruanda les populations s'exprimant en kinyarwanda installées depuis un siècle ou deux au nord et à l'ouest du massif des Virunga (région du Kigezi dans le Bufumbira en Ouganda ou plus schématiquement toute la zone comprise entre le lac Kivu et le lac Edouard), ni celle de Goma et Rutshuru dans l'actuel Nord-Kivu.

Le débat sur le statut de ces territoires et populations (celles-ci sont estimées à la fin de la période coloniale entre 400 et 500 000 au Zaïre, 200 000 en Ouganda¹) est délicat car il renvoie inévitablement, d'après les historiens "officiels", à la notion de "frontières précédant la colonisation". Terme de toutes les façons inadapté pour rendre compte des relations avec ces territoires qui relevaient plus du rayonnement culturel, linguistique et économique (au travers de tributs versés) que de la véritable "intégration" dans un Etat unifié.

Dans un deuxième temps, on assiste à un mouvement plus vaste de migrations spontanées ou suscitées dans le sillage des politiques de mise en valeur coloniale qui s'effectue au bénéfice du Kivu et du Shaba (dans l'actuel Zaïre) - les émigrés *kwambura* qui ont "revêtu" l'uniforme d'une compagnie (Chrétien, 1978) - et surtout des colonies anglaises où plusieurs centaines de milliers de paysans rwandais et burundais - les émigrés *kwambuka* qui ont "traversé" les rivières - seront installés à l'aube de l'indépendance. L'installation organisée de Rwandais au Zaïre débute en 1937 de par la volonté des autorités belges (mais les candidats volontaires à l'exil seront rares) et ne prendra une dimension massive qu'après 1949. Le Gouverneur du Kivu est alors doté d'une *Mission d'Immigration des Banyarwanda* qui se verra attribuer plus de 150 000 hectares. Lors de l'indépendance, on dénombrait environ 40 000 familles installées, soit quelque 200 000 personnes, dont 70 % dans le cadre officiel et 30 % du fait d'installations irrégulières et de grignotages fonciers sur l'ensemble du Kivu.

Depuis lors, il est particulièrement difficile, voire impossible, d'obtenir des renseignements précis sur l'ampleur des installations du fait de la situation de sous-administration prévalant au Zaïre. D'après les travaux de A. Gatanazi (1973), les diverses catégories d'émigrés rwandais au Zaïre pouvaient être estimées à 1 356 000 au 31/12/1970, mais on peut contester dans ce total le décompte des 500 000 Rwandais représentant "l'émigration traditionnelle" pré-coloniale et le gonflement des flux (dirigés et spontanés) de la période coloniale. Pour notre part, lors d'une étude réalisée en 1987 dans le cadre du BIT et de la CEPGL, nous avons pu comptabiliser à partir des rapports administratifs des différentes sous-régions du Kivu, 346 795 "résidents rwandais" dont 282 226 pour la seule sous-région

¹ Au début des années 50, il y a environ 200 000 personnes recensées comme "Bakiga et Banyarwanda" (culturellement parlant) au sud-ouest de l'Ouganda et qui ne prétendent nullement avoir été des sujets du *mwami* du Ruanda (Chrétien, 1978). En 1959, le dernier recensement ougandais avant l'arrivée des réfugiés rwandais faisait des Banyarwanda d'origine le 11^e groupe ethnique (sur 33) en importance du pays (Watson, 1991).

de Masisi (où ils représentaient environ 70 % de la population totale), mais les autorités de la région reconnaissaient que parmi eux plus de 90 % possédaient une carte d'identité zaïroise. De plus, il s'agissait là uniquement de la population "dont l'administration savait qu'elle était d'origine rwandaise". En fait, et quelles que soient les références utilisées pour estimer la population d'origine rwandaise, on arrive alors à un effectif total minimum de 650 000 personnes (extrapolation à partir des résidents rwandais décomptés dans le recensement de 1970 sans apport extérieur) et, en intégrant les flux maintenus depuis lors, d'environ 1 400 000, *soit aujourd'hui quelque 1,6 million de personnes.*

En Ouganda, 350 000 Rwandais, migrants économiques ou politiques de la période coloniale, sont dénombrés à la veille de l'Indépendance (Chrétien, 1978). C. Watson évalue ce groupe à 650 000 aujourd'hui, soit avec les Ougandais d'expression rwandaise *environ 1,1 million de Banyarwanda anciens et récents*. La plupart, installés dans le Bufumbira (d'où leur nom de *Bafumbira*) sont hutu, la pression foncière a incité plusieurs milliers d'entre eux à émigrer vers la capitale et à s'occuper dans divers petits emplois.

Les flux de réfugiés politiques viendront se surajouter ensuite. *On a donc à faire à trois groupes dont les modalités d'installation à l'extérieur des frontières du Rwanda actuel sont bien distinctes mais dont la délimitation reste difficile justement du fait de l'existence de parenté culturelle ou familiale, de l'imbrication des flux, des statuts.*

Dans la pratique, chaque fois que des courants nationalistes ougandais ou zaïrois ont pris à partie des populations banyarwanda, la discrimination visait généralement la totalité de la communauté sans distinction, de même lorsque la dégradation des relations bilatérales avec le Rwanda donnait lieu à des déplacements de population, il n'a guère été fait de différence entre les migrants économiques et les migrants politiques, voire entre les Rwandais d'origine et les nationaux d'"expression rwandaise".

Les blocages qui pèsent sur la solution du problème des réfugiés rwandais doivent donc être resitués dans une perspective plus vaste, chaque interlocuteur sachant bien qu'à terme c'est le sort de plusieurs millions de Rwandais de l'extérieur et plus généralement de réfugiés de diverses nationalités qu'il faudra régler.

5.2. Les équilibres politiques régionaux

Depuis la fin de la période coloniale, l'ensemble de la région des Grands Lacs connaît une situation de tension endémique qui veut que chaque pays, à l'exception notable de la Tanzanie ("qui reçoit des réfugiés de partout et n'en a envoyé nulle part"), se trouve alternativement entraîné dans des spirales de violence redoutables.

Après le Rwanda qui inaugurait le cycle à partir de 1959, vient le Burundi qui en 1972-73 dotait lui aussi ses voisins de dizaines de milliers de réfugiés hutu. De multiples épisodes guerriers devaient parallèlement ensanglanter les provinces de l'ex-Congo belge du Shaba, du Kivu et du Haut-Zaïre après l'indépendance (dont la fameuse bataille de Bukavu) et connaître des résurgences périodiques rythmant les exodes et amnisties. La décennie 80 devait connaître ensuite la longue guerre civile ougandaise avec des dizaines de milliers de victimes, des centaines de milliers d'exilés et les expulsions sanglantes de Banyarwanda et, à nouveau, d'Asiatiques. En 1984-85, les groupes d'opposants zaïrois installés en Tanzanie relançaient les razzias de l'armée zaïroise et les traversées précipitées du lac Tanganyika par des populations en fuite. Ensuite, les crispations de la fin du régime Bagaza au Burundi donnèrent lieu, courant 87, à l'expulsion de plusieurs milliers de réfugiés zaïrois installés à Bujumbura vers Bukavu mais aussi, en avril, au renvoi de 25 000 Burundais brutalement chassés de Tanzanie. Un an après, les affrontements ethniques burundais d'août 88 faisaient refluer - pour quelques mois - 60 000 Burundais vers le Rwanda et la Tanzanie. Viennent enfin les milliers de Rwandais déplacés par les événements d'octobre 90, puis en 1991 l'exode des Zaïrois de Goma partisans de la réunion d'une Conférence nationale et tout récemment les milliers de

paysans fuyant provisoirement le Burundi en novembre-décembre 1991 vers le Rwanda et le Zaïre.

Résumés à grands traits, ces faits démontrent amplement que toute la région se trouve prise depuis les années 60 dans d'intenses mouvements de flux et de reflux de contingents de réfugiés plus ou moins importants, souvent contraints en outre à des flux circulaires d'un pays d'accueil à un autre au gré des chassés-croisés dans les alliances régionales.

Paradoxalement, dans cette région de l'Afrique passablement agitée, le Rwanda faisait jusqu'à l'automne 90 figure d'ilôt de stabilité. Et d'une certaine façon, c'est le retour progressif à la paix civile en Ouganda, le déblocage ethnico-politique amorcé au Burundi qui, selon une logique de transfert des tensions caractéristique de la région, ont favorisé la réactivation des divisions rwandaises.

Indéniablement, le "modèle rwandais" a pâti du rétablissement d'une situation politique plus normale en Ouganda depuis 1986 après les époques chaotiques d'Idi Amin et d'Obote et du recentrage sur ses problèmes "nationaux" : rapatriement de ses propres réfugiés, relance d'une économie délabrée, consolidation d'une unité politique fragile. Mais le "modèle" a surtout souffert de la façon dont le Burundi, après août 1988, a entrepris de gérer la confrontation "ethnique", c'est-à-dire d'en faire une question à débattre largement pour la dépasser et non à fétichiser sous une apparence de discours démocratique. Ainsi, en 1990, alors que la question des réfugiés était quasiment réglée en Ouganda et connaissait des ouvertures décisives au Burundi ou potentielles au Zaïre, les quelque 600 000 réfugiés rwandais apparaissaient comme des laissés-pour-compte exaspérés par des années de médiations infructueuses de la part des organisations humanitaires auprès des autorités rwandaises et de plus en plus fréquemment en butte dans leurs pays d'accueil à des courants xénophobes.

Au Zaïre, plusieurs décisions devaient maintenir l'inquiétude parmi les populations banyarwanda au cours de la décennie 80. Il y eut d'abord la menace que faisait peser sur les non-natifs les projets de nouvelle Constitution en 1983, puis, au 1er mars 1987, entrain en vigueur une nouvelle législation régissant l'accès aux emplois du secteur structuré. Similaire aux procédures dites "de priorité nationale" mises en place par le Burundi et le Rwanda, elle prévoyait en particulier que les entreprises devaient transmettre au département du Travail les coordonnées de tous leurs postes à pourvoir afin qu'ils le soient à partir d'un "Fichier national des demandeurs d'emplois" zaïrois. Par ailleurs, le gouvernement zaïrois, réagissant (entre autres) aux doléances des résidents nationaux confrontés aux emprises foncières croissantes des immigrants rwandais dans la région du Kivu, décidait d'entreprendre une "opération d'identification nationale" afin de déterminer l'origine des ascendants et donc l'ancienneté et les conditions de l'acquisition de la nationalité zaïroise. Prévue en décembre 1987, cette opération était considérée aussi bien au niveau des autorités du Kivu que de Kinshasa comme "un préalable à toute négociation sur l'assouplissement des conditions de mobilité des expatriés originaires de la CEPGL sur le territoire zaïrois". Finalement reportée sine die², elle marquait un durcissement durable des autorités zaïroises qui, ouvertement, n'envisageaient plus alors de ratifier la Convention sur la libre circulation des personnes et des biens au sein de la CEPGL (cf. infra § 5.4.). Parallèlement, les autorités rwandaises s'étaient engagées dans des mesures d'assainissement du secteur "non structuré" à Kigali qui visaient essentiellement les éléments zaïrois reconduits à la frontière.

Confronté à une contestation interne de plus en plus vive à Kinshasa, le président zaïrois et son collègue rwandais, lui-même soumis à de fortes pressions ougandaises, rétablirent cependant très vite leur alliance traditionnelle scellée au niveau de leurs ancrages personnels respectifs de Goma et Gisenyi. Cette réaffirmation de l'alliance rwando-zaïroise

² Elle a cependant redémarrée récemment pour empêcher la participation de non-nationaux à la "Conférence nationale" chargée de statuer sur l'avenir politique du Zaïre.

devait compenser la dégradation, prononcée au nord et au sud, ponctuelle à l'est des relations avec les autres Etats de la région.

Au nord avec l'Ouganda, l'arrivée au pouvoir de Museveni, homme du sud (et soupçonné par ses opposants d'être d'origine banyarwanda tout comme certains soutiennent au Rwanda que la famille du président Habyarimana serait d'origine ougandaise), avait été saluée et permit le règlement du contentieux de 1982 sur les Banyarwanda refoulés. Mais le nouveau président, doté d'un premier ministre du nord, ne pouvait qu'être sensible aux reproches qui lui étaient adressés d'être l'otage des éléments Banyarwanda fortement représentés dans son entourage et la NRA. Malgré son titre de président de la Conférence des Chefs d'Etat de l'OUA, ses positions sur le dossier rwandais sont restées délibérément ambiguës, particulièrement lors de l'attaque d'octobre 1990 et surtout après le cessez-le-feu non respecté par le FPR qui bloque désormais les voies nord et centre par où transitent les approvisionnements terrestres du Rwanda. La tactique de guérilla de longue durée à partir du territoire ougandais adoptée par le FPR vise l'affaiblissement économique du Rwanda et l'exacerbation des tensions sociales internes.

De nombreux articles ou prises de position, dont certains ont été repris par la radio nationale rwandaise, dénoncent ainsi ce qui est appelé le "corridor Hima" (Museveni est traité de "Hima du Nkole") qui associerait Bujumbura et Kampala dans une commune volonté de porter le FPR au pouvoir au Rwanda puis de s'annexer le Kivu. Ces thèmes, qui reprennent des documents à l'authenticité douteuse datant d'avant l'Indépendance ("Plan de colonisation tutsi de la région centrale de l'Afrique et du Kivu"), ont été repris par le mouvement Palipehutu en 1989, avant de connaître dernièrement une large diffusion au Rwanda par le biais du journal *Kangura* (dans son numéro du 28 décembre dernier, par exemple) ou d'un communiqué de l'Etat-Major des Forces Armées.

Ainsi resurgit la vieille question des alliances vers l'Est ou l'Ouest d'un pays qui balance entre deux tropismes et ...deux grands voisins. Le tropisme à l'est repose sur l'appartenance à l'ex-espace allemand de l'Ost-Afrika et la dépendance imposée par les "corridors" d'accès à la voie maritime de l'Océan Indien. Le tropisme à l'ouest s'appuie sur :

- les liens étroits noués au cours du mandat belge (le Ruanda-Urundi était de facto traité comme une "province" du Congo belge) ;
- l'appartenance commune, fréquemment rappelée, aux "peuples bantu" opposés aux Tutsi et Hima du Burundi et d'Ouganda à qui elle est déniée ;
- la solidarité politique traditionnelle et les relations personnelles entre les deux dirigeants rwandais et zaïrois ;
- mais surtout, de la part du gouvernement rwandais, sur l'intérêt explicite qu'il porte aux provinces frontalières les plus perméables à l'expansionnisme démographique et économique rwandais. Le caractère excentré et l'isolement relatif de la région du Kivu par rapport à la capitale Kinshasa lui impose de toutes façons des relations privilégiées avec le Rwanda (comme d'ailleurs avec les autres pays de la région des Grands Lacs).

De manière structurelle, la position du gouvernement rwandais est délicate car il ne peut être en mauvais termes en même temps avec ses deux grands voisins, ni mécontenter durablement l'un ou l'autre qui disposent avec les populations banyarwanda qu'ils hébergent d'un moyen de pression redoutable.

C'est ainsi qu'il faut interpréter l'inquiétude des autorités : "mais au-delà de ce problème [des réfugiés], force est de constater que la menace qui pèse sur les Rwandophones en général dans les pays voisins fait craindre dans l'avenir des expulsions massives susceptibles de compromettre dangereusement l'avenir du pays" (Commission spéciale, note du 10/9/1991) et la menace explicite qu'un lien soit désormais établi entre les "frontières territoriales héritées de la colonisation" et les fameuses "frontières démographiques" : "le Rwanda [a] été amputé d'une partie importante des territoires qui étaient les siens jusqu'au début de la première Guerre mondiale, ce qui fait que des présences importantes de communautés rwandophones existent aujourd'hui dans la région, en particulier dans la partie méridionale".

dionale de l'Ouganda..." a ainsi rappelé le Président Habyarimana à la dernière Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA (République Rwandaise, Discours..., 4/6/91).

On comprend mieux alors le véritable blocage des autorités rwandaises face à la reconnaissance d'un "droit au retour" de telle ou telle catégorie d'expatriés craignant qu'à l'occasion certains de ses voisins ne soient tentés de lui renvoyer des contingents massifs de migrants anciens ou récents.

Au sud, la passe difficile que connaissent les relations bilatérales entre le Burundi et le Rwanda tient pour l'essentiel au fait que les ouvertures politiques que les deux régimes ont été obligés d'admettre en 1988 et en 1990 ne permettent plus les verrouillages internes que chaque pouvoir imposait à ses propres ressortissants et réfugiés respectifs au nom du réalisme d'Etat. La normalisation des rapports bilatéraux imposait que chacun garde les siens, les éloigne des zones frontalières ou les neutralise, personne n'ayant vraiment intérêt à modifier le statu quo sans prendre le risque de voir l'autre réactiver les opposants résidant sur son territoire.

La communauté de destin entre les deux pays s'inscrit dans l'histoire (pré-coloniale et coloniale) et la similitude de leurs caractéristiques socio-économiques (même prépondérance de l'économie paysanne, mêmes problèmes de pression foncière et de tension alimentaire sur la crête Zaïre-Nil, même dépendance vis-à-vis du café, etc.). Les conditions qui ont présidé à la séparation des deux ex-royaumes lors de l'Indépendance font que tout événement ou décision politique de l'un retentit immédiatement chez l'autre. Enfin, des solidarités étroites se sont nouées entre les composantes hutu et tutsi du Burundi et du Rwanda. Chacune disposant d'éléments intéressés à une déstabilisation politique du pays voisin. Dans la conjoncture récente, le contraste marqué entre le blocage rwandais et la politique burundaise de récupération tous azimuts de ses diverses strates d'exilés (qui ne peuvent pourtant être considérés a priori comme de futurs soutiens du pouvoir !), la longévité et l'exceptionnel sang-froid du pouvoir "hutsi" irritent au plus haut point les opposants hutu les plus radicaux et leurs homologues rwandais.

A la fin de l'année 91, les facilités accordées à certaines catégories socio-professionnelles pour le passage de la frontière ont été suspendues après que des citoyens rwandais eurent été impliqués dans les troubles larvés que connaissent les provinces du nord (Muyinga, Cibitoke) et que les responsables du Palipehutu bénéficient de soutiens ouverts à Kigali "pour reprendre le pays que les Tutsi ont arraché [aux Hutu] depuis plus de 400 ans" (*Kangura*, n° 30, janvier 1992, p. 9). A l'opposé, à Bujumbura, on assiste à une recrudescence de l'activisme politique parmi les réfugiés rwandais qui soutiennent les éléments tutsi les plus radicaux de l'armée et de la Fonction Publique. *L'intervention politique des réfugiés est actuellement explosive des deux côtés de la Kanyaru.*

On retiendra donc de l'analyse des enjeux géo-politiques régionaux que chaque pays dispose, par le biais des réfugiés et, d'une manière générale, des populations migrantes qu'il accueille, de la possibilité de peser sur la stabilité intérieure de chacun des pays voisins. *Cette carte, que les gouvernements ou certaines composantes politiques sont toujours tentés d'utiliser pour leur propre compte lorsque des problèmes internes insolubles poussent à la globalisation ou à la fuite en avant, restera une composante permanente des relations inter-étatiques régionales et un facteur potentiel de tension tant que la question des réfugiés propre à chaque Etat n'aura pas trouvé de solution satisfaisante et surtout tant que des perspectives positives et mutuellement intéressantes de coopération régionale n'auront pas été proposées aux peuples et à leurs dirigeants. Ce qui suppose impérativement qu'un cadre politique préalable soit fixé pour contrôler et maîtriser les flux migratoires ou, au moins, pour stabiliser les situations des réfugiés dans les pays d'accueil.*

5.3. Les équilibres démographiques de l'Afrique des Grands Lacs

On le voit donc avec force par l'intermédiaire du cas rwandais, au-delà de la question des réfugiés se trouve posé en arrière-plan le problème des équilibres démographiques au sein d'une région "surpeuplée" où les densités et le dynamisme du Rwanda, et dans une moindre mesure du Burundi, inquiètent leurs grands voisins.

Prenant appui sur les filières consolidées des migrants anciens, se poursuit depuis les indépendances et en fonction de la plus ou moins grande perméabilité de chaque frontière, la nécessaire "relaxation démographique" de populations rurales en quête de terres et attirées par les espaces encore faiblement occupés des franges frontalières zaïroises, ougandaises, tanzaniennes, et même burundaises. Qu'il s'agisse des flux agricoles maintenus ou subits, d'implantations dans le commerce et les affaires, la densification et l'"expansionnisme" rwandais contribue à repousser toujours plus loin les aires d'influence rwandaises. Au cours des deux dernières années, celles-ci ont été explicitement revendiquées comme telles par des petits noyaux d'activistes d'origine rwandaise aussi bien au Kivu qu'en Tanzanie.

Après avoir bénéficié de la tolérance des pays voisins, le contexte régional en matière de mobilité s'est progressivement figé :

- au nord, toute relaxation au Buganda est désormais durablement exclue ;
- à l'est, l'attitude du gouvernement tanzanien a considérablement évolué ces dernières années. Après l'abandon définitif au début des années 80 du projet d'aménagement conjoint des provinces frontalières des deux Etats³, plusieurs mesures ont été prises pour régulariser la situation de la plupart des migrants anciens. Depuis quelques années, sa politique s'est sensiblement durcie. Elle consiste d'une part, à résorber le stock des résidents étrangers "illégaux" soit en les expulsant,⁴ soit, pour les résidents les plus anciens, en régularisant leur situation par naturalisation,⁵ de l'autre tout semble fait pour que le stock des "clandestins" ne se reconstitue pas ;
- au sud, en 1989, plusieurs centaines de ménages rwandais provenant des préfectures de Gikongoro et de Butare et fuyant la disette se sont installés dans les communes limitrophes du Burundi encore peu peuplées mais, depuis le début de l'année 91, le franchissement de cette frontière est devenu de plus en plus difficile et la fluidité traditionnelle des échanges s'est réduite. Vis-à-vis de la Tanzanie, le Burundi s'est engagé dès 1989 à rapatrier progressivement la totalité de ses réfugiés (18 000 d'entre eux sont rentrés au cours de l'année 1991). La mise en pratique est cependant ralentie à la fois par les préventions de nombreux réfugiés qu'inquiète la situation politique burundaise et surtout par le fait que les conditions matérielles de la réinsertion demeurent précaires. Apparemment, si ce n'étaient les pressions des autorités tanzaniennes qui auraient tendance à mélanger les réfugiés aux migrants économiques récents ou anciens, une large part des intéressés souhaiteraient rester en Tanzanie et s'y installer définitivement ;
- à l'ouest, la réorganisation administrative de la région du Kivu, la promotion politique et économique du nouveau pôle de Goma associé à Gisenyi, son vis-à-vis rwandais, le rôle important que joue l'ensemble de cette région dans l'approvisionnement vivrier de Kinshasa grâce à la présence d'aéroport de gabarit international ont donné un contenu nouveau aux relations entre les deux régions bénéficiant chacune de liens privilégiés avec le pouvoir cen-

³ Il prévoyait l'installation, étalée sur dix ans, d'un million de Rwandais sur le côté tanzanien. Grâce à la construction d'un vaste ensemble hydro-électrique dans le bassin de l'Akagera, des activités agricoles et industrielles devaient assurer leurs ressources.

⁴ C'est le cas des migrants économiques récents : en mai 1989, 2 000 réfugiés rwandais de la famine *Ruriganiza* ont été brutalement expulsés des préfectures du centre-ouest et du sud-ouest, plusieurs milliers d'autres se sont enfuis d'eux-mêmes vers la préfecture de Kibungo ou le Burundi.

⁵ En décembre 1991, plusieurs milliers d'anciens résidents ougandais ont été naturalisés, mais la Tanzanie en a aussi expulsé plus de 600, incapables de payer les frais de dossier de leur naturalisation.

tral. En association avec des résidents zaïrois, on assiste à d'importants flux de capitaux et de marchandises d'origine rwandaise dans le commerce, l'industrie et aussi l'agriculture. Outre les approvisionnements vitaux du Kivu, la domiciliation des boîtes postales des entreprises et des particuliers à Gisenyi ou Kigali, le Rwanda offre encore à la bourgeoisie zaïroise particulièrement entreprenante du Nord-Kivu un cadre bancaire structuré et une monnaie relativement stable. Pour autant, la coopération régionale n'atteint pas le niveau souhaité par le Rwanda, comme l'indiquent les déconvenues qu'a connues la principale Convention signée entre les trois pays de la CEPGL.

5.4. La tentative exemplaire de *Convention sur la libre circulation des personnes, des biens, des services, des capitaux et sur le droit d'établissement dans les pays membres de la CEPGL*

Echaudé par les incertitudes et la précarité permanentes que connaissent ses ressortissants ou ex-ressortissants, le Rwanda a fait, au cours de la dernière décennie, de gros efforts pour faire reconnaître formellement ses besoins en termes de "relaxation démographique".

La *Convention sur la libre circulation des personnes, des biens, des services, des capitaux et sur le droit d'établissement* représente une tentative parmi les plus marquantes réalisées en Afrique au cours de la dernière décennie pour déterminer un cadre économique et social commun à plusieurs pays librement associés. Le projet, bénéficiant de l'assistance technique du BIT, en a été formulé en 1979 et la Convention qui en a résultée fut signée le 1er décembre 1985 par les trois présidents burundais, rwandais et zaïrois.

La particularité de la Convention réside dans le fait qu'elle s'est voulue *globale et ouverte* en refusant d'additionner les micro-accords ponctuels. Elle part d'un principe unique qu'elle affirme vouloir mettre en oeuvre et se fixe ensuite un échéancier pour y arriver. En procédant ainsi délibérément, elle mettait plus l'accent sur l'ensemble des populations résidentes étrangères, urbaines et rurales, que sur les diverses catégories d'individus et acteurs économiques disposant déjà d'organisations professionnelles qui militent dans ce sens, quand elles ne bénéficient pas déjà de conventions ou d'accords spécifiques (enseignants, étudiants, avocats, médecins, membres ou représentants des Chambres de Commerce et d'Industrie, etc.). Par contre, les intérêts des autres catégories de population - qui sont généralement des producteurs immédiats - ne s'expriment pas avec la même intensité, par des canaux aussi bien structurés, ce qui fait qu'on ne parle généralement d'elles que de manière négative (chômage, délinquance, concurrence foncière) ou lors de situations conflictuelles.

Bref, sans nier que l'ampleur et la complexité des difficultés à vaincre imposaient une hiérarchie et des priorités, les signataires estimaient qu'en laissant de côté les populations "à problèmes", on ne pouvait que freiner l'ensemble du processus global de libération des flux et échanges. Qu'il s'agisse des agriculteurs, des artisans, des réfugiés, etc., un cadre de réflexion était fixé qui prévoyait la possibilité de s'installer à terme dans le pays de son choix.

La Convention devait être ratifiée dès 1986 par le Rwanda, manifestement le plus intéressé (c'est aussi le seul pays qui a toujours payé régulièrement ses cotisations CEPGL), puis, malgré diverses tentatives de relance, la ratification par le Burundi a subi le contrecoup de la dégradation politique interne et, depuis 1988, des nouvelles priorités nationales. Il devait en aller de même au Zaïre où, vus de Kinshasa, les risques encourus par la province excentrée du Kivu (travaillée par des mouvements irrédentistes et explicitement considérée comme le maillon faible de la région face à l'extension vitale des aires de colonisation des populations rwandaises et burundaises...) apparaissent à la fois disproportionnés et lointains.

En février 1989, lors du 11e sommet des chefs d'Etat de la CEPGL, le président rwandais estimait que la non-ratification par ses partenaires risquait de compromettre "les fonde-

ments mêmes de la communauté". En février 1990, lors du 12^e sommet, les trois chefs d'Etat s'engageaient à ratifier la Convention au cours de l'année....

A la lumière de la conjoncture politique régionale actuelle, on pourra certes relever le caractère éminemment volontariste de cet accord et les inégales implications qui pouvaient en résulter pour chacun des partenaires. *Mais on peut aussi admettre que le durcissement du contexte régional rend les anticipations de 1985 encore plus actuelles et réalistes. L'urgence d'une telle réflexion n'en apparaît que plus grande si l'on ne veut pas que les conditions d'une coopération future soient obérées par des situations de fait de plus en plus difficiles à gérer et à maîtriser.*

L'importance et les potentialités agricoles du Kivu sont sans cesse soulignées non seulement à l'échelon sous-régional, mais aussi à Kinshasa. En effet, si la région des Grands Lacs est globalement auto-suffisante avec ses quelque 20 millions d'habitants et son million d'urbains, la CEPGL ne l'est pas avec ses populations majoritairement regroupées à l'ouest. Dans cette optique, le potentiel naturel et humain du Kivu apparaît encore largement sous-utilisé (par exemple dans la sous-région de Walikale). C'est dans cette optique de mise en valeur agricole productive et de spécialisation pour des cultures à forte valeur ajoutée, qu'une politique de fronts pionniers pourrait être envisagée sans réserve de la part des autorités zaïroises au travers de programmes où les apports (terres, capitaux, compétences) seraient susceptibles d'être négociés et équilibrés en fonction des priorités de chaque partenaire. La région du Kivu bénéficierait ainsi des avantages combinés d'un double renforcement de son intégration régionale et nationale.

Cette complémentarité est d'autant plus prometteuse qu'elle ne repose pas sur des perspectives de spécialisation et d'intégration réductrices de potentialités. Dans de nombreux domaines, la région des Grands Lacs (malgré ou grâce à son enclavement) constitue un ensemble extrêmement dynamique qui bénéficie d'un niveau d'équipement en infrastructures et industries privilégié par rapport à la plupart des régions d'Afrique (réseau routier bitumé et entretenu, télécommunications, aéroports, industries de transformation, établissements universitaires et centres de recherche, etc...).

Si donc la spécialisation agricole ne peut être considérée en soi comme une politique d'avenir, elle offre des possibilités non négligeables de dégager d'importants surplus susceptibles de trouver vers l'ouest (au Shaba ou dans les deux régions du Kasaï récemment devenues déficitaires) des débouchés relativement rémunérateurs. Il faut pour cela valoriser au mieux les atouts régionaux, maximiser la valeur ajoutée locale afin de réduire les handicaps concurrentiels inhérents aux approvisionnements vivriers des métropoles "côtières" en provenance des hautes terres centrales.

Rétrospectivement toutefois, la principale limite que l'on peut dégager de la perspective ouverte à l'ouest par la CEPGL pour résoudre les problèmes de la sous-région est d'avoir mobilisé les efforts des trois gouvernements autour de cette seule approche. Depuis lors, il importe certainement de réintroduire l'Ouganda (qui s'en est affecté) comme la Tanzanie dans les stratégies régionales à moyen et long terme. Au-delà des accords à finalité immédiate visant à améliorer et sécuriser les accès à la mer des pays de la crête Zaïre-Nil⁶, on rappellera que la Tanzanie reste, avec le Zaïre, le seul pays qui pourrait actuellement accueillir des populations nouvelles vu la densité relativement faible de la région comprise entre les lacs Tanganyika et Victoria. Si une véritable priorité régionale lui était effectivement accordée, la Tanzanie pourrait être intéressée, par des opérations d'envergure susceptibles de dynamiser la province du West Lake.

⁶ Cf. l'accord Burundi-Tanzanie d'octobre 1991 sur le "Projet global de désenclavement du Burundi par le corridor central" mis au point avec le soutien du PNUD.

6. SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE, PERSPECTIVES ET DOMAINES D'INTERVENTION

Les principaux blocages, mais aussi les ouvertures récentes, de la situation rwandaise et régionale précédemment analysés permettent de dégager un certain nombre d'évolutions et de perspectives susceptibles d'influer sur la situation des réfugiés et plus globalement sur les facteurs à l'origine de l'instabilité régionale.

6.1. La mise en oeuvre des accords de Dar-es-Salaam et la question du retour des réfugiés

A court terme, quels que soient les aléas de la conjoncture nationale, les priorités sont claires. Le HCR et l'OUA ont été sollicités pour mettre au point un *Plan d'Actions pour une solution durable du problème des réfugiés rwandais* : celui-ci fixe un cadre de travail, des objectifs et des tâches parfaitement identifiés et même si l'échéancier doit connaître une certaine souplesse, l'essentiel est que des opérations de retour soient amorcées qui traduisent concrètement la volonté des divers protagonistes d'avancer vers une solution durable. Pour cela, il faut ensuite que le rapatriement des volontaires se passe dans les meilleures conditions possibles aussi bien en ce qui concerne les garanties de sécurité que les conditions matérielles de cette réinsertion, afin de ne pas créer aussitôt des foyers de tension ou d'opposition irréductibles parmi les bénéficiaires d'une part, et entre eux et les populations déjà en place, d'autre part. Pour l'essentiel, cette responsabilité et les charges induites risqueront d'incomber aux organisations humanitaires et aux structures de coopération internationale. Mais, pour y arriver il importe de bien prendre la mesure des particularités politiques de la situation rwandaise absolument déterminantes sur un tel sujet.

En effet, depuis octobre 1990, la plupart des Rwandais, quelles que soient leurs positions sur la nature de la crise, se sont sentis profondément mis en cause par ce qui a été perçu comme un revirement brutal, une réappréciation d'un modèle de société que, jusqu'à une période récente, la communauté internationale avait unanimement encensé. De la Chine à la Corée, de la Belgique au Canada, de la France à la Suisse (qui en a fait sa principale implantation dans le tiers-monde pour l'aide humanitaire), en passant par toute la sphère du développement participatif et des "initiatives locales d'auto-développement", il n'a jamais manqué un membre parmi les représentations étrangères et les ténors de l'aide pour apporter sa caution à la 2^e République, louer sa stabilité et le sérieux de sa gestion.

Dans la plus grande liberté, ils ont pu lancer toutes sortes de projets de développement économique et social dans les 143 communes du pays. Coopération omniprésente et souvent partisane¹ : il n'existe que très peu de pays où l'adhésion militante aux idéaux du pays d'accueil ait été aussi explicitement affichée, où les clivages de la vie politique interne et régionale se soient répercutés avec autant de force parmi les expatriés. Il serait donc malvenu de contester que les défauts et blocages du système actuellement dénoncés ("désenchantement", "miroir brisé", "panne rwandaise", "fin d'un modèle", cf. §. 11), portent aussi, pour une part non négligeable, l'empreinte des aides qui à leur niveau les ont d'une manière ou d'une autre entretenus, reproduits et consolidés.

¹ L'implication du lobby caritatif dans les conflits ethniques régionaux et internes a été telle qu'en 1988, les autorités préfectorales concernées ont dû éloigner certaines organisations religieuses, récemment renforcées par les missionnaires expulsés du Burundi, des camps de réfugiés en provenance de Ntega et Marangara où en liaison avec certains réseaux pro-hutu burundais et rwandais, ils menaient explicitement campagne contre les opérations de retour organisées par les autorités de Bujumbura sous la supervision du gouvernement rwandais et du HCR.

C'est en fonction de cet arrière-plan qu'il faut analyser l'incompréhension actuelle de la grande majorité des cadres nationaux face à la politique du "chantage démocratique" aux aides qui s'appliquerait au Rwanda "comme à n'importe quelle dictature sanguinaire du tiers-monde".

La question des réfugiés est ainsi très largement considérée comme une cause "imposée de l'étranger par des étrangers" (mêlant ainsi le FPR, "instrument de l'Ouganda", aux récents défenseurs de la démocratisation "au profit des minorités" qui dosent désormais leurs soutiens et aides)², et c'est avec une totale bonne conscience que la majorité des officiels rwandais tout comme le menu peuple estiment que la prise en charge du retour des réfugiés relève de l'entière responsabilité des aides étrangères.

Par ailleurs, il ne manque pas déjà de formations politiques pour dénoncer les "privilèges" dont les réfugiés de retour bénéficieront : octroi de terres, aides au logement, équipements sociaux collectifs, appuis agricoles, bourses scolaires, etc. En milieu urbain de même, aussi bien sur le marché du travail que dans le commerce, l'artisanat et l'industrie, l'arrivée de concurrents "assistés" suscite déjà des phénomènes de rejet. On se rappellera par exemple la participation active des artisans et commerçants de Kigali à la campagne visant à rétablir la "priorité nationale" de l'emploi en 1987 ou, tout dernièrement, la spoliation immédiate des fonds de commerce et des biens des commerçants tutsi qui se sont enfuis pour échapper aux rafles policières en octobre 1990.

Ces oppositions et leur impact doivent être certainement prises en compte mais ne peuvent en elles mêmes compromettre ou justifier le report du démarrage des opérations de réinsertion des réfugiés. Comparées à d'autres situations nationales africaines, la plupart des revendications formulées par les différents groupes organisés de réfugiés ne se distinguent guère de celles déjà formulées par d'autres catégories sociales et le "coût" politique et économique du règlement de ce dossier apparaît finalement assez faible. Il ne peut par exemple en aucune façon être comparé au *rééquilibrage global* de la société burundaise en cours.

Très concrètement, cela signifie que si la volonté des coopérations bilatérales et des organismes internationaux de voir réunies au plus vite les conditions d'un règlement satisfaisant de la question des réfugiés doit être systématiquement réaffirmée, leur implication directe doit rester des plus discrètes et leur participation transiter principalement par les canaux actuellement acceptés par les parties, c'est-à-dire le HCR et l'OUA. *C'est en premier lieu au gouvernement rwandais qu'il appartient de réunir sur chaque site qui sera retenu les conditions d'une insertion satisfaisante à la fois pour les populations locales et les nouveaux arrivants.*

6.2. L'instauration d'un nouveau cadre politique et idéologique

Les conflits ethniques responsables de la production des centaines de milliers de réfugiés de la région des Grands Lacs doivent être resitués dans leur dimension politique globale.

L'éclatement en une multitude d'ethnies des "nations" africaines a, depuis les Indépendances, servi d'alibi et de justification aux régimes autoritaires sur l'ensemble du continent, aussi bien vis-à-vis de l'étranger au nom de la stabilité que vis-à-vis des populations autoritairement administrées. Dans le prolongement des manipulations ethnico-politiques sur lesquelles reposaient les pouvoirs coloniaux, les pouvoirs forts, généralement mono-ethniques, qui se sont succédés depuis lors ont très systématiquement consolidé et utilisé les appartenances ethniques pour mobiliser leurs soutiens populaires et justifier la distribution

² Ainsi, des documents du Palipehutu circulant au Rwanda mettent en cause le plan présumé de la Banque mondiale de confier toute cette région de l'Afrique aux "grands capitalistes tutsi et Hima"...

inégale des richesses et responsabilités (répartition régionale des investissements, accès aux postes de salariés stables des entreprises et administrations, contrôle du recrutement des membres et cadres des partis uniques et des forces armées).

Cette forme de légitimation et de reproduction de la sphère politique apparaît dans le contexte de la fin de la décennie 80 comme de plus en plus anachronique alors que les évolutions sociales et politiques ont progressivement introduit des brassages et des solidarités nouveaux (scolarisation, dégradation des agricultures paysannes et urbanisation, aggravation des difficultés économiques et des différentes formes de pauvreté) qui transgressent, au moins partiellement les segmentations ethniques et régionalistes entretenues par les pouvoirs. L'émergence de mouvements sociaux mettant en cause les situations d'extrême inégalité entre les élites économiques et administratives et la grande majorité de la population, l'aspiration à des formes d'expression démocratique et à une gestion plus transparente des ressources nationales introduisent des enjeux inédits et modifient les lignes de partage et rapports de force traditionnels.

Au cours des deux ou trois dernières années, les pouvoirs en place ont tenté avec plus ou moins de succès de faire "la part du feu" et de contrôler l'expression vigoureuse de revendications jusque là écrasées ou contenues (Togo, Bénin, Mali, Madagascar, Congo, Zaïre, etc.). Depuis 1991, on assiste cependant à une crispation assez générale des forces représentant les intérêts des groupes précédemment au pouvoir. Dans la plupart des pays concernés, les ressorts de cette régression présentent des traits communs (défense des positions acquises, réactivation des solidarités ethniques, recours à l'intimidation et à la violence vis-à-vis des opposants ou des nouveaux représentants du "peuple"). Elle débouche communément sur une radicalisation des oppositions internes et, souvent aussi, des relations avec les pays voisins.

Sans gommer les caractéristiques propres aux situations nationales, la lecture de la situation rwandaise s'inscrit parfaitement dans ce cadre d'ensemble. *C'est pourquoi, fondamentalement, il n'existe pas de possibilité de peser de manière significative sur des conflits constitutifs des identités nationales car leur évolution ne repose pas seulement sur la "capacité de dialogue" et la volonté de "refuser les extrémismes" de tel ou tel interlocuteur habilité.³ Le Rwanda ne peut faire l'économie de l'expression publique (avec tous les débordements que cela peut impliquer) des sentiments et ressentiments qui façonnent les comportements et réflexes sociaux depuis des décennies, préalable à l'affirmation de nouveaux rapports de force, de nouveaux lieux d'expression des revendications et des projets des diverses catégories sociales.*

De ce point de vue, le problème de la réinsertion des réfugiés tutsi n'a pris cette importance et cette vigueur dans le débat politique que dans la mesure où il a souligné les faiblesses d'un régime et la nécessité d'introduire des règles d'expression et de compétition entre individus et groupes plus transparentes ou, autrement dit, compatibles avec une vie politique et économique "moderne". Et il est de plus en plus explicite que la cristallisation voulue des enjeux nationaux autour de ce thème sert aux forces crispées sur la défense d'un ordre social autoritaire à figer les évolutions politiques en cours.

³ A cet égard, on soulignera que la "leçon" burundaise ne repose pas sur la capacité des dirigeants politiques à détendre la vie politique qui n'a jamais été de manière permanente aussi agitée, mais - jusqu'à ce jour - à apporter sans cesse la preuve :

- que les affrontements délibérément recherchés (y compris les plus graves) peuvent être chaque fois surmontés dans le cadre légal existant, malgré ses faiblesses et manquements ;
- que les institutions morales du pays (milieu universitaire, églises, associations humanitaires, presse, etc.) paraissent à même de remplir leur rôle et de démontrer que ces conflits "irrationnels" peuvent être analysés objectivement, et donc dépassés.

Or, un tel climat s'avère incompatible avec une solution globale de la question des réfugiés. En effet, et comme le prévoit la déclaration de Dar-es-Salaam, la grande masse des réfugiés qui ne sollicitera pas ou ne bénéficiera pas d'une réinstallation au Rwanda pourra utiliser librement son droit de visite et les possibilités nouvelles de se déplacer qu'autorise la régularisation de leur situation. Sous peine de compromettre l'ensemble du dispositif de rétablissement des réfugiés dans leurs droits civiques, les conditions de cette mobilité devront être pleinement assurées. Ce qui semble difficilement concevable alors même que la plupart des citoyens rwandais n'en bénéficient pas actuellement.

Compte-tenu de l'exacerbation actuelle des passions politiques, il n'est guère envisageable d'intervenir dans ce domaine que de manière indirecte en appuyant toutes les initiatives et forces sociales qui peuvent contribuer sous diverses formes à accroître le contrôle social des citoyens sur les institutions de leur pays et à faire prévaloir l'Etat de droit, c'est-à-dire une situation nationale où les diverses institutions "protègent" effectivement tous les citoyens.⁴

Comme nous l'avons déjà souligné (cf. § 4.2. et 4.3.), trois "pouvoirs" peuvent jouer un rôle décisif pour créer un climat favorable à la solution de ces problèmes. Il s'agit des églises, de la presse et du secteur de la formation.

Les deux premiers possèdent leur propre autonomie qui doit être respectée, mais dans le dernier domaine, les coopérations, aides et bailleurs de fonds peuvent fortement contribuer à des évolutions positives en desserrant les contraintes qui pèsent sur l'accès de tous les jeunes à une formation valorisante et, plus généralement, de l'ensemble des populations, particulièrement en milieu rural, à des moyens d'information diversifiés, gage d'une large ouverture sur leur environnement immédiat et les enjeux de leur époque.

Sur ce point, nous voudrions souligner le fait que les ajustements budgétaires drastiques qui ont été imposés au secteur éducatif ont aussi un coût social particulièrement élevé dans le domaine qui nous préoccupe. Ainsi, les conditions souvent déplorables de formation, de rémunération et d'exercice professionnel réservées aux divers personnels du secteur éducatif traduisent toujours, d'une certaine façon, la hiérarchie réelle des priorités nationales et l'importance reconnue à chaque catégorie sociale. Parallèlement à une revalorisation qui ne peut que s'inscrire dans la longue durée et s'appuyer sur des moyens financiers relativement importants, il existe une palette de mesures très concrètes et globalement peu coûteuses qui vont des programmes d'échanges culturels régionaux à la mise en place d'une politique nationale de la lecture et du livre (en kinyarwanda et en français) en passant par l'animation culturelle, artistique et sportive débarassée de leur tutelle politique ou cléricale actuelle. D'une manière générale, la multiplication des lieux d'apprentissage et de sociabilité destinés aux jeunes a toujours permis de renforcer leur niveau d'exigence vis-à-vis des prestations idéologiques et politiques proposées par leurs aînés.

6.3. La politique de développement socio-économique

Dans ce domaine, les marges d'intervention sont notablement plus grandes et il est possible d'agir sur des éléments structurels qui conditionnent aussi bien l'avenir des réfugiés que celui de l'ensemble des populations rwandaises.

Deux orientations principales semblent devoir être privilégiées au niveau des politiques de développement en liaison avec notre thème d'étude.⁵ La première concerne la question de

⁴ La mise à jour de la législation actuelle relative aux réfugiés pourrait donner l'occasion de l'illustrer.

⁵ Elles n'excluent pas d'autres domaines comme l'appui à une politique de population adaptée aux caractéristiques du pays et de ses populations.

la pression foncière et la politique agricole qui fournissent depuis les débuts de la seconde République l'argumentaire de base justifiant l'impossibilité d'une politique du retour des réfugiés et la nécessité d'aires de migration. La seconde porte sur le renforcement de la coopération économique régionale.

6.3.1. La relance de la politique agricole

La détérioration actuelle de la situation matérielle et alimentaire d'une large partie de la population rwandaise vivant de l'agriculture (cf. § 2.2.4.) ne peut se poursuivre sans susciter à terme de graves troubles qui retentiront obligatoirement sur les pays voisins. L'absence de toutes perspectives autres que l'"entassement sur place" ou le nomadisme à la recherche de ressources extérieures ne favorise pas les ouvertures et la solidarité que nécessite pourtant au plus haut point la situation actuelle.

Il est urgent d'agir sur ces facteurs de "désespérance" sociale (misère, famine, éclatement des familles) qui abolissent les solidarités et exacerbent les tensions sociales en milieu rural. Sans cela, il sera impossible de faire admettre aux populations rurales majoritairement dans le besoin que des efforts soient faits aussi en destination d'autres catégories sociales et en particulier d'autres "paysans" importés qui se verraient installer dans des zones de mise en culture récente ou bénéficiant d'aménagements coûteux (marais, par exemple).

C'est pourquoi, il importe d'essayer de traduire enfin dans la réalité le mot d'ordre qui depuis l'indépendance fait de l'agriculture la "priorité des priorités". La crise récente de l'agriculture rwandaise précède les calamités climatiques récentes et ne s'explique pas simplement au travers de l'évolution défavorable des cours du café qui n'ont fait que l'amplifier. Avec 95 % de la population active, l'agriculture représente aujourd'hui un peu plus de 35 % du PIB et se voit rattrapée par le secteur tertiaire. L'économie rwandaise fonctionne comme une énorme pompe aspirante des richesses et des compétences au seul profit de la capitale et de quelques catégories de citoyens.⁶

Tout comme la politique de décentralisation et de promotion des communes rurales repose sur un schématique "compter sur ses propres forces" (Banque Mondiale, 1986), l'épuisement, dans tous les sens du terme, des facteurs de production agricole tient au sous-investissement massif qui caractérise ce secteur depuis l'indépendance. Le catastrophisme agricole qui fonde toutes les perspectives économiques officielles ne démontre rien de plus que l'impuissance de l'Etat à faire ce qu'il prétend faire, alors même qu'aucune démonstration sérieuse n'a été apportée de l'incompétence paysanne présumée, de l'absence de filière d'intensification ni même de l'incurie de l'encadrement agricole.

Sans revenir sur les précédents plans quinquennaux, un simple rappel des masses budgétaires retenues pour le budget 1992 apparaît déjà éloquent. Sur un total de 57,2 milliards de Frw, dont 40,3 pour le budget ordinaire et 16,9 pour le budget de développement, le budget de l'Agriculture s'élève à moins de 0,6 milliard que l'on peut comparer aux 16 milliards du ministère des Finances ou même au 1,45 consacré à un seul projet d'adduction d'eau dans la région des Volcans !

Toutefois, vouloir augmenter la part des financements de l'Etat et des bailleurs de fonds vers l'agriculture suppose que des procédures de contrôle permettent de s'assurer de leur destination effective et que les prélèvements centraux en études et coûts divers soient réduits au maximum. Dans cette optique, on ne peut que se féliciter de la volonté des aides de multiplier les interlocuteurs non-étatiques contractualisés (bureaux d'études nationaux, PME,

⁶ D'après l'étude d'un groupe d'ONG flamandes, Kigali, avec 200 000 habitants (moins de 3 % de la population rwandaise) brasserait plus de 50 % des disponibilités monétaires nationales (COOPIBO, 1990).

organisations d'appui aux initiatives de base) comme cela est prévu pour la réalisation de plusieurs volets du PNAS en cours de finalisation avec les bailleurs de fonds.

6.3.2. Le renforcement de la coopération régionale

Malgré les talents diplomatiques manifestés à maintes occasions par les plus hautes autorités de la région particulièrement les présidents burundais, rwandais, tanzaniens et zaïrois pour surmonter les crises successives auxquelles ils ont été confrontés jusqu'alors, la situation rwandaise et ses prolongements en Ouganda et au Burundi réunissent tous les ingrédients d'un conflit régional majeur qui prendrait en otage les populations migrantes anciennes ou récentes. Conflit qui, rappelons-le avec insistance, toucherait l'ensemble d'une région où réside une population équivalente à celle de l'ensemble des pays de la bande sahélienne !

Plusieurs raisons militent donc en faveur d'une concertation régionale élargie et rapide que les aides étrangères et les organismes de coopération pourraient, à leur niveau, anticiper dans divers domaines. Ils concernent :

i) la maîtrise durable des flux démographiques

Elle repose sur la mise au point d'accords inter-Etats fixant des règles du jeu *réalistes et contraignantes* pour réguler les mouvements de population. Mais il faut pour cela régler au préalable la question des populations "à problèmes", c'est-à-dire les réfugiés, les migrants anciens et les diverses catégories de migrants illégaux de fraîche date. Si dans le cas des deux premières, les solutions envisageables semblent claires (retour ou naturalisation),⁷ le problème se présente différemment pour les travailleurs itinérants (paysans sans terre et chômeurs urbains) même si dans la pratique des mesures de simple police suffisent à déplacer le problème. En s'installant dans les centres urbains les plus proches ou ceux qu'ils estiment les plus prometteurs, ils ne font que souligner le dynamisme économique insuffisant de leurs régions d'origine respectives et la faiblesse des opportunités de gains monétaires...

ii) la mise en place d'une politique alimentaire et agricole régionale

La première doit permettre de remédier autant que possible aux migrations de la faim et peut reposer sur la mise au point d'observatoires régionaux et d'une politique d'approvisionnement régional concertée. Parallèlement, il importe de promouvoir dans les régions les plus touchées par la pression foncière et le sous-emploi des programmes de travaux d'infrastructures à haute intensité de main-d'oeuvre qui assurent aux populations un minimum de liquidités leur permettant de faire face aux dépenses vitales du ménage. *Aucun pays ne peut avoir d'intérêt à laisser se développer des effectifs importants de populations flottantes déracinées et durablement privées des moyens d'assurer leur subsistance.*

A un autre niveau, des politiques agricoles concertées pourraient déboucher, comme nous l'avons indiqué précédemment (§ 5.4.), sur des programmes conjoints de mise en valeur agricole dans les zones limitrophes (Kivu, West Lake tanzanien et Ouganda de l'Ouest) où la production peut être intensifiée afin de renforcer *l'objectif de l'autosuffisance alimentaire de l'ensemble régional* à partir des spéculations les plus favorables selon les zones écologiques. Dans le domaine encore très mal appréhendé et défini sur le plan pratique de la "colonisation agricole interne en profondeur des zones sous-peuplées du Kivu", des études très précises pourraient être engagées afin de mieux cerner l'exposé des motifs, recenser les possibilités réelles et les moyens susceptibles d'être mis en oeuvre à cette fin. L'initiative pourrait en

⁷ Dans la ligne des propos très directs tenus par l'ambassadeur de France à Kigali au journal *Rwanda Rushya* : "Pour le Rwanda, c'est un argument facile de dire que le pays est petit, pour les autres pays c'est aussi trop facile de dire que ces Rwandais les embêtent." (n° 9, Kanama 1, 1991).

revenir à la CEPGL, structure parfaitement habilitée pour envisager une approche prospective globale et, éventuellement, dans l'avenir des identifications précises de projets sur des financements gérés en commun.

iii) l'implantation d'établissements industriels d'une taille compatible avec l'ouverture de marchés potentiels

L'impuissance des gouvernements à mettre en oeuvre des politiques industrielles régionales qui remédieraient à l'étroitesse des marchés nationaux a fréquemment été soulignée (Sinamenye, in Guichaoua, 1986). Le FPR insiste sur ce point dans sa plate-forme politique et préconise de faire de la politique industrielle un élément moteur au service de la réinstallation des réfugiés. Une telle revendication mérite d'être appréciée à sa juste valeur dans une région qui dispose d'une main-d'oeuvre extrêmement laborieuse, de cadres formés et compétents disponibles en grand nombre et pouvant s'appuyer sur un niveau d'équipement fort satisfaisant dans le contexte africain.

Le fait que parmi les Rwandais expatriés, certains groupes de réfugiés tutsi (issus des anciennes élites dirigeantes et fortement intégrés dans les réseaux de pouvoir au Burundi, en Ouganda, mais aussi au Rwanda) aient réussi à occuper des positions dominantes dans le grand commerce régional et l'import-export vers les ports de la côte Est peut déjà servir de référence. Se reproduisant en marge des Etats et des économies rurales, ils constituent paradoxalement un puissant facteur d'intégration économique dans une région enclavée et balkanisée. Au même titre que les hommes d'affaires d'origine hutu ont opéré une percée remarquable dans les professions libérales, le commerce, la finance, l'import-export, etc., les hommes d'affaires tutsi témoignent eux aussi du dynamisme rwandais que les autorités de Kigali pourraient utilement récupérer.

iv) la planification régionale

Il serait souhaitable que les différents documents produits dans le cadre de la préparation des Plans nationaux de développement intègrent désormais un chapitre spécifique relatif au développement des relations et des échanges entre les pays de la région. Plus précisément, il importe d'améliorer la transmission et la mise à jour des données et informations relatives aux politiques économiques nationales, globales et sectorielles, en particulier dans le domaine de l'emploi.

Ces quelques pistes, s'appuyant sur l'expérience déjà longue de concertation régionale acquise dans diverses institutions (CEPGL, ZEP, CEEAC, etc.), pourraient fournir un cadre à des issues positives, particulièrement rares concernant les populations concernées par cette étude.

Plus que le "chantage démocratique" des gouvernements et bailleurs de fonds, le "préalable d'une approche régionale" appliqué dans les divers domaines où les organismes de coopération interviennent pourrait être compris par les dirigeants et les populations bénéficiaires.

7. LEXIQUE DES TERMES ETRANGERS

abaguze ubwoko = "ceux qui changent d'ethnie"

abanyali = déscolarisés, "délinquants"

amajyambere = "progrès"

amooko = terme générique désignant les clans et groupes ethniques

ibyimanyi = "hybrides" (descendants des mariages mixtes, surnommés aussi "Hutsi")

Ibyitso = surnom donné au Rwanda aux "complices" du FPR

Inkotanyi = le "loueur" en kinyarwanda

inyenzi = cancrelats (surnom donné aux combattants tutsi participant aux attaques pour le rétablissement de la monarchie après l'Indépendance rwandaise)

Nduga (ou Nduga élargi) = appellation donnée à l'ensemble des préfectures du pays à l'exception de celles de Gisenyi, Ruhengeri et Byumba d'où est originaire la majorité des cadres de la 2^e République

Rukiga = appellation donnée aux trois préfectures de Gisenyi, Ruhengeri et Byumba

Rukokoma = Conférence nationale souveraine

Ruriganiza = nom fréquemment donné à la famine rwandaise de 1988-89 ("celle qui ramène tout le monde dans les mêmes conditions")

umwami = monarque dans les royaumes du Burundi et du Rwanda

umuganda = travaux communautaires

umusanzu = cotisation prélevée sur les populations par les autorités administratives

8. LISTE DES SIGLES UTILISES

BIT, Bureau International du Travail

CCOAIB, Conseil Consultatif des Organisations d'Appui aux Initiatives de Base (regroupe les ONG rwandaises)

CEEAC, Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale

CEPGL, Communauté Economique des Pays des Grands Lacs

CNR, Conseil National de la Résistance (actuel Parlement ougandais)

FED, Fonds Européen de Développement

HCNUR, Haut-Commissariat des Nations-Unies pour les Réfugiés

JOC, Jeunesse Ouvrière Chrétienne

MIB, Mission d'Immigration des Banyarwanda (Kivu, Congo belge)

ONAPO, Office National de la Population (Rwanda)

ONG, Organisation Non Gouvernementale

OUA, Organisation de l'Unité Africaine

PMA, Pays les Moins Avancés

PNAS, Programme National d'Actions Sociales

PNUD, Programme des Nations-Unies pour le Développement

SCR, Service Central des Renseignements (Rwanda)

ZEP, Zone d'Echanges Préférentiels des Etats de l'Afrique de l'Est

STRUCTURES ET PARTIS POLITIQUES

APR, Armée Patriotique Rwandaise (émanation du FPR)

CESTRAR, Centrale syndicale des Travailleurs Rwandais

CND, Conseil National de Développement (Parlement rwandais)

FPR, Front Patriotique Rwandais

NRA, (Uganda's) National Resistance Army

PALIPHEUTU, Parti de la Libération du Peuple Hutu (Burundi)

PARMEHUTU, Parti du Mouvement de l'Emancipation Hutu (Ruanda-Urundi),

- UNAR, Union Nationale Rwandaise (parti anti-colonial et pro-monarchiste)
- U.PRO.NA., Union-Progress-Nation (ex-parti unique, Burundi)
- URAMA, Mouvement des femmes rwandaises (composante du MRND)

Principaux partis autorisés

MRND, ex-Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement (ancien parti unique du Rwanda), rebaptisé Mouvement Républicain National pour la Démocratie et le Développement

MDR-(Parmehutu), Mouvement Démocratique Républicain (surtout implanté en préfecture de Gitarama), membre du "Comité de Concertation"

PL, Parti Libéral (formation ouverte sur le plan de sa composition ethnique), membre du "Comité de Concertation"

PSR, Parti Socialiste Rwandais, membre du "Comité de Concertation"

PSD, Parti Social-Démocrate (surtout implanté en préfecture de Butare et de Gikongoro)

PADER, Parti Démocrate Rwandais

PDC, Parti Démocrate Chrétien

9. PRINCIPALES PERSONNALITES DE LA REGION

MM.

Adyebo Georges, premier ministre ougandais

Bizimungu Casimir, membre du Comité central du MRND, ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, président de la Commission Spéciale sur le problème des réfugiés rwandais

Buyoya Pierre, président du Burundi depuis 1987

Habyarimana Juvénal, président du Rwanda depuis 1973

Kagame Paul, a succédé à Fred Rwigyema à la tête du FPR après son décès

Kanyarengwe Alexis, actuel président du FPR

Karemura Edouard, secrétaire national du MRND

Kayibanda Grégoire, président de la 1ère République rwandaise (1961-1973)

Lizinde Théoneste (major), accusé de complot contre le Président Habyarimana en 1980. Libéré de la prison de Ruhengeri par le FPR le 23 janvier 1991

Mobutu Sese Seko, président du Zaïre

Moi Daniel Arap, président du Kenya

Mukiibi Ibrahim, ministre ougandais de l'Intérieur (en charge des négociations avec le gouvernement rwandais)

Museveni Yoweri, président de l'Ouganda depuis 1986 et président en exercice de l'OUA jusqu'en juin 91

Mwinyi Ali Hassan, président de la Tanzanie

Nsanzimana Sylvestre, premier ministre rwandais (nommé en octobre 1991)

Nsengiyumva Vincent (Mgr), archevêque de Kigali, fut de 1975 à 1989 membre du Comité Central du MRND

Perraudin A. (Mgr), ancien archevêque (d'origine suisse) du Rwanda et évêque de Kabgayi

Rwigyema Fred, chef du FPR tué le 2/10/1990, ex-chef d'Etat-major adjoint et vice-ministre de la Défense de l'Ouganda jusqu'en novembre 1989

Salim Ahmed Salim, secrétaire-général de l'OUA, principal coordonnateur de la conférence des six pays de la région sur le problème des réfugiés rwandais (Burundi, Rwanda, Kenya, Ouganda, Zaïre, Tanzanie)

Sibomana Adrien, premier ministre burundais depuis 1988

10. DATES ET EVENEMENTS

1896

Placement du royaume sous protectorat allemand

1916

Occupation du Ruanda et de l'Urundi par les troupes belges

1921

La Société des Nations confie à la Belgique le "Mandat" sur le Ruanda-Urundi

1934-35

Recensement des populations du Ruanda-Urundi préalable à la délivrance des livrets d'identité mentionnant le groupe ethnique

1945

Transformation par l'ONU du "Mandat" belge sur le Ruanda-Urundi en "Tutelle"

1946

Consécration du Rwanda au Christ-Roi

1955

Nomination de J.P. Harroy comme Gouverneur du Ruanda-Urundi

1956

Nomination de Mgr A. Perraudin à la tête de l'Eglise du Rwanda

1957

Rwanda

- 24 mars : publication du Manifeste des Bahutu

1959

Rwanda

- 11 février : "Mandement de Carême" de Mgr A. Perraudin annonçant le nouveau choix ethnique de l'Eglise catholique
- 25 juillet 1959 : mort suspecte du Roi Mutara Rudahigwa à Bujumbura et succession contestée
- création de plusieurs partis politiques (dont le Parmehutu en septembre)
- novembre : jacqueries paysannes hutu bénéficiant de la tolérance ou de l'appui des autorités coloniales, mise en place de nouveaux cadres administratifs (majoritairement hutu) dans les communes

1960

Rwanda

- juin, les élections communales donnent une large majorité aux partis hutu

1961

Rwanda

- 28 janvier 1961, proclamation de la "République de Gitarama" par l'opposition hutu et constitution d'une Assemblée législative
- 25 septembre : confirmation des nouvelles autorités par des élections législatives

1962

1er juillet 1962 : proclamation de l'Indépendance du Burundi et du Rwanda

1972

Massacres interethniques au Burundi

1973

Rwanda

- coup d'Etat militaire et avènement de la 2e République

1976

Burundi

- arrivée au pouvoir de Jean-Baptiste Bagaza et politique de "réconciliation nationale"

1982

Rwanda

- octobre : expulsion vers le Rwanda de 40 à 45 000 ressortissants banyarwanda installés en Ouganda et fuite de nombreux autres vers la Tanzanie et le Zaïre
- 27 octobre : signature des accords de Gabiro entre les autorités rwandaises et ougandaises qui mettent un terme aux expulsions de Banyarwanda

1983

Rwanda

- mars : accord de Kabale avec l'Ouganda prévoyant l'identification des personnes regroupées dans les camps de chaque côté de la frontière

1986

Rwanda

- 26 juillet : prise de position du Comité central du MRND sur la question des réfugiés

1987

Burundi

- octobre, coup d'Etat militaire et avènement de la 3e République

1988

Burundi

- août : affrontements ethniques et intervention de l'armée dans les communes de Ntega et Marangara au nord du pays
- 18 octobre : nomination d'un Premier Ministre hutu et d'un gouvernement à "parité ethnique"

Rwanda

- 5 février : discours du Président Habyarimana à Semuto en Ouganda et création d'un Comité ministériel conjoint rwando-ougandais sur le problème des réfugiés rwandais
- 17/20 août : Conférence et Congrès de divers mouvements représentant les réfugiés rwandais (Washington) à l'initiative de l'*Association of Banyarwanda in Diaspora* et du *Comité pour les Réfugiés aux Etats-Unis*
- 19 décembre : réélection du Président Juvénal Habyarimana
- 26 décembre : élections pour le renouvellement du CND

1989

Rwanda

- 15 janvier : mise en place d'un nouveau gouvernement et présentation par le Président Habyarimana du programme gouvernemental 1989-1994
- 9 février : arrêté présidentiel portant création de la "Commission Spéciale sur les problèmes des émigrés rwandais"
- 15/18 février : première réunion de travail à Kigali de la Commission Spéciale avec une délégation ougandaise
- 14/17 novembre : deuxième réunion de travail de la Commission Spéciale à Kampala

1990

Burundi

- mai : présentation de la Charte de l'Unité nationale
- septembre : voyage de Jean-Paul II
- décembre : congrès extraordinaire du Parti U.PRO.NA.

Rwanda

- premier trimestre : lettre des évêques sur le problème ethnique, puis sur les problèmes de justice
- mai : publication du rapport de la Commission Spéciale sur les problèmes des émigrés rwandais
- 27/30 juillet : troisième réunion de travail à Kigali de la Commission Spéciale sur le problème des réfugiés rwandais en Ouganda (avec la participation de représentants du HCR et de l'OUA) et mise au point d'un "Plan d'opérations en vue du règlement définitif de la question des réfugiés rwandais vivant en Ouganda"
- septembre : voyage de Jean-Paul II, constitution de la "Commission nationale de Synthèse" chargée d'élaborer un projet de Charte Politique Nationale
- 1er octobre : attaque du Front Patriotique Rwandais-*Inkotanyi*
- mi-octobre : discussions de Nairobi suscitées par la Belgique
- 17-19 octobre : rencontre de Dar-es-Salaam rassemblant les présidents de l'Ouganda, du Rwanda et de la Tanzanie et accords de Mwanza
- 22 octobre : lettre des 101 expatriés (essentiellement des missionnaires et religieuses) publiée dans *Le Soir* à Bruxelles
- 23/24 octobre : réunion des Chefs d'Etat de la CEPGL à Gbado-Lite, prolongée le 26/10 avec le Président ougandais
- 20 novembre : rencontre des Chefs d'Etat rwandais et ougandais à Cyaniga (Rwanda) et sommet des Chefs d'Etat de la CEPGL à Goma

1991

Burundi

- 30 septembre/2 octobre : Conférence sous-régionale des évêques catholiques
- 23 novembre-décembre : affrontements entre des maquisards du Palipehutu et les forces de l'ordre

Rwanda

- 15 janvier : publication du *Livre blanc sur l'agression armée*
- 7 et 25 janvier : condamnation à mort de 8 prévenus tutsi par la Cour de Sureté de l'Etat
- 23 janvier : attaque de la ville de Ruhengeri et libération des prisonniers du Centre pénitenciaire dont le major T. Lizinde
- janvier/février : massacre des Bagogwe dans la région des Volcans
- 5 février : affaire de *Kangura* (publication des "10 commandements du Hutu")
- février : constitution d'un nouveau gouvernement composé d'une forte majorité de personnalités très marquées pour leur soutien au régime du Président Habyarimana
- 19 février : sommet de Dar-es-Salaam réunissant les chefs d'Etat du Burundi, du Rwanda, de l'Ouganda, de la Tanzanie, le Premier ministre zaïrois, le Secrétaire général de l'OUA et le Directeur des Relations extérieures du HCR. Adoption d'une déclaration qui dégage les grandes lignes d'une solution durable de la question des réfugiés rwandais
- 29 mars : accord de cessez-le-feu signé à N'sele au Zaïre sous la supervision de l'OUA, puis libération de la plupart des civils tutsi victimes des rafles policières
- avril : mesures de grâce prises en faveur des 8 personnes condamnées à mort par la Cour de Sureté de l'Etat
- 10 juin : promulgation de la nouvelle Constitution
- 18 juin : promulgation de la loi sur les partis politiques
- 31 juillet : appel conjoint des responsables des partis MDR, PDC, PL et PSD à la réunion d'une Conférence Nationale Souveraine
- 8/9 septembre : sommet sous-régional sur la crise rwandaise organisé à Gbado-Lite réunissant les présidents burundais, nigérian, rwandais et zaïrois, le secrétaire général

de l'OUA, le premier vice-président tanzanien et le ministre des Affaires Etrangères ougandais

- 13 octobre : nomination d'un nouveau premier ministre, M. Sylvestre Nsanzimana (ex-ministre de la Justice) et tentatives répétées de formation d'un nouveau gouvernement
- novembre-décembre : enquêtes réalisées par le HCR en Ouganda et en Tanzanie auprès des réfugiés rwandais
- 9 novembre : Butare, publication d'un communiqué conjoint entre le Burundi et le Rwanda sur le rétablissement de la confiance réciproque
- 13 décembre : publication de la loi 60/91 portant amnistie générale et voie de solution au problème des réfugiés

1992

Burundi

- janvier : afflux de réfugiés burundais au Rwanda (env. 6 000, 10 000 d'après le gouvernement rwandais) et au Zaïre (plusieurs milliers, le chiffre de 40 000 a été avancé par les autorités du Kivu), plus de 200 personnes d'origine rwandaise se réfugient à l'Ambassade du Rwanda à Bujumbura
- 9 mars : approbation par référendum de la nouvelle "Constitution pluraliste"

Rwanda

- janvier : formation d'un nouveau gouvernement "MRND", rencontre à Arusha des présidents Habyarimana et Museveni
- février : libération des bénéficiaires de la loi d'amnistie
- mars : affrontements ethniques à Kanzenze et instauration de l'état de siège dans le Bugesera

11. BIBLIOGRAPHIE SELECTIVE .

- Avant-Projet de Charte Politique Nationale, *La Relève*, Kigali, n° 154, 28/12/1990, 12 p.
- BACAMURWANKO L., *Les migrations inter-régionales, leur ampleur et leurs incidences au Burundi*, mémoire FSEA, UB, Bujumbura, 1981, 103 p.
- BANGAMWABO F.X. et alii, *Les relations inter-ethniques au Rwanda à la lumière de l'agression d'octobre 1990. Genèse, soubassements et perspectives*, Ruhengeri, Ed. Universitaires du Rwanda, 1991, 352 p.
- BARAHINYURA SHYIRAMBERE J., 1973-1988 *Le Général-Major Habyarimana, Quinze ans de tyrannie et de tartufferie au Rwanda*, Ed. Izuba, Frankfurt/Main, 1988, 341 p.
- BASOMINGERA A., La participation de la population à l'administration et à l'exécution des missions de développement des collectivités locales au Rwanda, *Annuaire du Tiers-Monde*, VIII, 1982-1983, Ed. Nathan, Paris, 1984, pp. 207-223.
- BELSHAW D.G.R., Resettlement Schemas for Rwanda Refugees in Uganda, *East African Geographical Review*, 1, 1963, pp. 46-48.
- BETTS T.F., "Case study n° 4 : Rwandese (Tutsi) Refugees in Tanzania 1959-1980" in *Spontaneous Settlement of Rural Refugees in Africa : Research Project, Part II : Tanzania*, London, 1981.
- BÉZY F., *Rwanda. Bilan socio-économique d'un régime, 1962-1989*, Louvain-la-Neuve, Institut des pays en développement, 1990.
- BIT, Les migrations internationales 1945-1957, *Etudes et documents*, 54, Genève, 1959, 462 p.
- BIT, *Rapport au gouvernement de la République du Burundi sur le projet d'intégration des réfugiés et l'organisation de coopératives pilotes*, Genève, 1970.
- BIT, *The settlement of Rwanda Refugees in the Congo and Burundi. A Programme of Integration and Zonal Development*, Genève, 1967, 70 p.
- BÖHNING W.R., *La libre circulation à l'intérieur d'une communauté entre pays en développement*, Document de travail, BIT, Genève, 1984, 37 p.
- BÖHNING W.R., *Séminaire conjoint CEPGL/BIT relatif à la libre circulation des personnes*, Gisenyi, Rwanda, 5-7 septembre 1984, BIT, Genève, 1984, 28 p. et 20 p. (texte de la convention du 1/12/1985).
- Centre de Recherche et d'Information Socio-politiques, Décolonisation et indépendance du Rwanda et du Burundi, Bruxelles, Institut royal des relations internationales, *Bulletin*, 16, 4-6, 1963, 760 p.
- CHRÉTIEN J.P., Des sédentaires devenus migrants, les motifs des départs des Burundais et des Rwandais vers l'Uganda, 1920-1960, *Cultures et développement*, 1978, 10, 1, pp. 71-101.
- CHRÉTIEN J.P., Hutu et Tutsi au Rwanda et au Burundi, in *Au coeur de l'ethnie : ethnies, tribalisme et Etat en Afrique*, (sous la direction de J.L. Amselle et E. M'bokolo), Ed. La Découverte, Paris, 1985, pp. 129-165.
- CHRÉTIEN J.P., "Presse libre" et propagande raciste au Rwanda. *Kangura* et les "10 commandements du Hutu", Paris, *Politique Africaine*, n° 42, juin 1991, pp. 109-120.
- CHRÉTIEN J.P., La crise politique rwandaise, *Genève-Afrique*, Genève, 1992, 25 p. (en cours de publication)
- CHRÉTIEN J.P., GUICHAOUA A., LE JEUNE G., La crise d'août 1988 au Burundi, *Cahiers du Centre de Recherches Africaines*, n° 6, Paris, Ed. AFERA/Karthala, 1989, 211 p.
- CHRÉTIEN J.P., LE JEUNE G., Elections et sociologie politique. Note sur les élections législatives de 1981 et 1982 au Rwanda et au Burundi, *Revue Tiers-Monde*, PUF, 106, 1986, pp. 331-338.
- CHRÉTIEN J.P., MWOROHA E., Les migrations du XXe siècle en Afrique Orientale. Le cas de l'émigration des Banyarwanda et des Burundi vers l'Uganda, *Les migrations internationales de la fin du XVIIIe siècle à nos jours*, Paris, CNRS, 1980, pp. 643-680.
- Collectif, Le problème de la domination étatique au Rwanda. Histoire et économie, *Les Cahiers d'Etudes Africaines*, numéro spécial, 53, XIV, 1, 1974, 191 p.
- Collectif, *Les retombées de la famine dans les préfectures de Butare et de Gikongoro*, Editions du Bureau Social Urbain - Caritas, Kigali, janvier 1990, 26 p.

- Communauté rwandaise de France, *Memorandum sur la crise politique actuelle au Rwanda*, Paris, 71 p.
- COOPIBO/FOS/NCOS/VREDESEILANDEN, *Le Rwanda, et maintenant ?*, Bruxelles/Leuven, décembre 1991, 53 p.
- D'HERTEFELT M., TROUWBORST A.A., SCHERER J.H., *Les anciens royaumes de la zone inter-lacustre méridionale, Rwanda, Burundi, Buha*, Tervuren, 1962, 247 p.
- Dialogue, *Revue de presse mensuelle*, Kigali, (n° 1, décembre 1991 et suivants).
- Diocèse de Kabgayi, *Convertissons-nous pour vivre ensemble dans la paix*, Gitarama, décembre 1991, 40 p.
- Droits de l'homme A1, Rwanda, rapport 91, *Regards Africains*, VIII-IX, n° 19, 1991.
- GATANAZI A., L'émigration et sa place dans l'évolution de l'équilibre démo-économique et social au Rwanda, Rwanda, *Carrefour d'Afrique*, 12, 1973.
- GATANAZI A., *Migrations des populations africaines dans la région des Grands Lacs*, mémoire DES, Dakar, 1971.
- GAUDE J., GUICHAOUA A. & al., *Phénomènes migratoires et politiques associées dans le contexte africain*, Centre de Publications du BIT, Genève, 1982, 298 p.
- GUICHAOUA A. (sous la direction de), L'Afrique des Grands Lacs, *Revue Tiers-Monde*, PUF, Paris, n° 106, avril-juin 1986, pp. 241-480.
- GUICHAOUA A., *Destins paysans et politiques agraires en Afrique Centrale*, Tome 1 : "L'ordre paysan des Hautes terres centrales", Co-édition Bureau International du Travail/Ed. L'Harmattan, Paris, 1989, 246 p.
- GUICHAOUA A., *Les flux migratoires dans les pays limitrophes de la CEPGL dans l'optique de l'application de la Convention sur la libre circulation des personnes*, BIT, Addis-Abeba, 1987.
- GUICHAOUA A., "Le Rwanda et les réfugiés de la région des Grands Lacs", in *L'état du monde 1992*, Paris, Ed. La Découverte, 1991, pp. 545-546.
- GUICHAOUA A., *Travail non rémunéré et développement rural au Rwanda. Pratiques et perspectives*, série "Etudes et débats", BIT, Genève, 1990, 117 p.
- HANSEN A., *Le désenchantement de la coopération. Enquête au pays des mille coopérants*, Paris, Ed. L'Harmattan, 1989.
- HARROY J.P., *Rwanda*, Hayez-Bruxelles, Académie des Sciences d'Outre-Mer, Paris, 1984, 512 p.
- HELBIG D., Le Rwanda entre guerre civile et réformes politiques, *Le Monde Diplomatique*, Paris, novembre 1990, p. 20.
- ISANGANO, L'hypothèque rwandaise, *Bulletin de liaison*, Bruxelles, n° 3, décembre 1989, 46 p. et annexes.
- KAGAME A., Un abrégé de l'histoire du Rwanda de 1853 à 1972, Butare, Editions Universitaires du Rwanda, 1975, 543 p.
- KAJIGA G., Cette immigration séculaire des Ruandais au Congo, *Bulletin trimestriel*, Centre d'études des problèmes sociaux indigènes, 1956, 32, pp. 5-64.
- KAYIRAMIRWA F., *L'émigration du Ruanda-Urundi pendant les dix premières années de l'administration belge 1923-1933*, mémoire UCL, Louvain, 1976, 120 p.
- LACGER (de) L., *Ruanda*, Kabgayi, 1961, 729 p.
- La révolution rwandaise. 30 ans après, *Revue Dialogue*, Kigali, novembre 1989.
- LEMARCHAND R., *Rwanda and Burundi*, London, Pall Mall Press, 1970, 562 p.
- LINDEN I., *Church and Revolution in Rwanda*, Manchester University Press, 1977, 304 p.
- LOGIEST G., *Mission au Rwanda. Un Blanc dans la bagarre Hutu-Tutsi*, Bruxelles, Ed. Didier-Hatier, 1988.
- MAQUET J.J., La participation de la classe paysanne au mouvement d'indépendance du Rwanda, *Les Cahiers d'Etudes Africaines*, 1964, 4, 4, pp. 552-568.
- MAQUET J.J., *Le système des relations sociales dans le Ruanda ancien*, Tervuren, Musée royal d'Afrique Centrale, 1954, série n° 8, 221 p.
- MATHIAS M.L.A., L'émigration du Ruanda-Urundi vers l'Uganda, *Bulletin des Séances de l'IRCB*, Bruxelles, 1952, 22, 4, pp. 1015-1022.
- MURARA J., *La population étrangère au Burundi*, Université du Burundi, mémoire FLSH, Bujumbura, 1982, 171 p. et annexes.

- MVUYEKURE A., Idéologie missionnaire et classification ethnique en Afrique centrale, in *Les ethnies ont une histoire*, Paris, Karthala, 1989, pp. 314-324.
- MWOROHA E., *Peuples et rois de l'Afrique des Lacs, le Burundi et les royaumes voisins au XIX^e siècle*, Dakar, Les Nouvelles Editions africaines, Dakar, 1977, 352 p.
- NDAGIJIMANA F., *L'Afrique face à ses défis : le problème des réfugiés rwandais. Contribution à la recherche d'une solution définitive*, Genève, Ed. Arunga, 1990.
- NEWBURY C., *The cohesion of oppression. Clientship and ethnicity in Rwanda, 1860-1960*, New-York, Columbia University Press, 1988.
- NYAGAHENE A., La vraie réalité sur le nombre de réfugiés rwandais, *Dialogue*, Kigali, n° 145, mars-avril 1991, pp. 37-50.
- PEETERS A., WILLAME J.C., Rwanda, miroir brisé, Bruxelles, *La Revue Nouvelle*, décembre 1990, pp. 53-66.
- République rwandaise, *Déclaration rwandaise en prévision de la Conférence sous-régionale sur les réfugiés rwandais*, Kigali, 15 février 1991.
- République rwandaise, *Livre blanc sur l'agression armée dont le Rwanda a été victime à partir du 1^{er} octobre 1990*, Kigali, 1991.
- République rwandaise, Présidence de la République, Commission Spéciale sur les problèmes des émigrés rwandais, *Le Rwanda et le problème de ses réfugiés. Contexte historique, analyse et voies de solution*, Kigali, mai 1990, 157 p.
- République rwandaise, Présidence de la République, *Discours du Général-Major Juvénal Habyarimana, Président de la République rwandaise devant la 27^e Session de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA, à Abuja (Nigeria), le 4 juin 1991*, Kigali.
- République rwandaise, Présidence de la République, *Discours du Général-Major Juvénal Habyarimana à l'occasion du 29^e anniversaire de l'accès à l'Indépendance nationale, 1^{er} juillet 1991*, Kigali.
- République rwandaise, Présidence de la République, *Discours du Général-Major Juvénal Habyarimana devant l'Assemblée Nationale à l'occasion de la transmission de deux projets d'amnistie le 30 septembre 1991*, Kigali.
- République rwandaise/République d'Uganda, Comité ministériel conjoint rwando-ougandais sur le problème des réfugiés rwandais vivant en Uganda, *Procès verbal des réunions du 15/17 février 1989 et suivantes*, Kigali/Kampala, 1989/1990.
- ROSSEL H., L'éternelle question des "réfugiés" en Afrique orientale, *Urafiki Tanzania*, Paris, n° 46, oct.-déc. 1990, pp. 18-22.
- Rwanda, le jeu belge, *Défis Sud*, Bruxelles, janvier 1991, pp. 18-27.
- Rwanda, un millier de collines, une poignée de solutions, *Le Courrier ACP-CEE*, Bruxelles, n° 105, sept.-oct. 1987.
- UNRISD, *Refugees and Pioneers, History and Field Study of a Burundian Settlement in Tanzania*, Geneva, 1985, 144 p.
- US Committee for Refugees, *Human Rights in Uganda : A Season of Hope for its Refugees and Displaced Persons*, Washington DC, 1986.
- US Committee for Refugees, *Human Rights in Uganda : The Reasons for Refugees*, Washington DC, 1985.
- US Committee for Refugees, *Refugees in Uganda and Rwanda : The Banyarwanda Tragedy*, Washington DC, 1983.
- UWIZEYIMANA L., L'équilibre ethnique et régional dans l'emploi, *Dialogue*, Kigali, n° 146, mai-juin 1991, pp. 15-31.
- VIDAL C., Colonisation et décolonisation du Rwanda : la question tutsi-hutu, *Revue française d'Etudes Politiques Africaines*, 1973, pp. 32-47.
- VIDAL C., Situations ethniques au Rwanda, in *Au Coeur de l'ethnie*, (sous la direction de J.L. Amselle et E. M'bokolo), Paris, Ed. La Découverte, 1985, pp. 167-184.
- WATSON C., Exile from Rwanda : Background to an Invasion, *Issue Paper*, The US Committee for Refugees, February 1991, 20 p.
- WILLAME J.C., Affaires Etrangères, étranges affaires, *La Revue Nouvelle*, IX, 1991.
- WILLAME J.C., La panne rwandaise, Bruxelles, *La Revue Nouvelle*, XII, 1990, pp. 59-66.
- World Bank, *Rwanda. The Role of the Communes in Socio-Economic Development*, Washington, 1987, 86 p.